

CHRS VAL ACCUEIL



**Rapport d'activité du
01/01/2023 au 31/12/2023**

I. Le mot du directeur

Attentifs à la singularité de chaque parcours, nous proposons des réponses individualisées où chaque personne est actrice de son projet.

Les personnes sont placées en situation de faire des choix éclairés.

Le respect de la dignité de chacun doit nous amener à faire avec ce que peut dire la personne de ses difficultés et l'amener à trouver les réponses adaptées.

Nous pensons notre intervention en coordination avec tous les partenaires, personnes ressources. Dans une dynamique de changement, en lien avec le plan logement d'abord nous réfléchissons aux solutions les plus adaptées pour faire évoluer nos dispositifs, nos pratiques et cela dans l'intérêt des personnes que nous accompagnons.

Nous promovons les compétences des personnes et recherchons une participation active des personnes accompagnées.

II. les missions

La mission principale du CHRS est d'héberger des personnes en situation de précarité sans solution de logement, rencontrant des difficultés d'autonomie et d'insertion, offrir un accompagnement social, global, en lien avec le logement pour favoriser le retour vers l'autonomie et le droit commun.

Des entretiens individuels hebdomadaires sont prévus sous forme de rendez-vous à Val Accueil, à Die dans nos locaux, à domicile ou à la mission locale de Livron. L'accompagnement s'appuie sur les besoins et problématiques de la personne, identifiés à travers le projet d'accueil et d'accompagnement (P.A.A.) rédigé et signé pour six mois. Ce document permet d'évaluer les avancées des démarches et du bien-être de la personne, et de réajuster les orientations de l'accompagnement. Si l'objectif principal est de favoriser l'accès au logement autonome, nous accompagnons également les personnes sur d'autres volets : accès aux droits, aux soins, insertion socioprofessionnelle, soutien à la parentalité ...

Pour ce faire le travail en partenariat et en réseau est indispensable. Nos principaux partenaires sont : les bailleurs, le pôle logement du Conseil départemental, les CMS, les hôpitaux et autres partenaires sociaux de la vallée de la Drôme. Ce travail permet à la personne de se familiariser avec les acteurs du territoire tout en coordonnant de façon complémentaire son parcours.

L'entrée dans un logement autonome signifie la fin de l'accompagnement en CHRS. Les éducateurs travaillent à faciliter cette période de transition en soutenant les personnes dans leur démarche d'emménagement. Les dispositifs « Post CHRS » ou Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL via le SIAO) peuvent ensuite être proposés à la personne si elle en exprime le besoin.

III. Fiche d'identité de l'établissement

N° FINESS	260001607
Nom de l'établissement	CHRS VAL' ACCUEIL
Association gestionnaire	DIACONAT PROTESTANT

Les partenariats

Nom	Objet	Formalisation	Moyen	Durée
CARRUD	Information, conseil sur les addictions et la réduction des risques pour les usagers de drogues	Convention	Une permanence hebdomadaire à l'accueil de jour + contacts et prises de rendez-vous en dehors des temps de permanence	4 permanences par mois
EMPP	Soutien et accompagnement psychologique avec un infirmier du CMP	Convention	Plusieurs permanences hebdomadaires à l'accueil de jour + contacts et prises de rendez-vous en dehors des temps de permanence	15 permanences par mois

CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	Accompagnement et suivi psychologique pour les personnes en CHRS et/ou qui fréquentent l'accueil de jour	Convention en cours de formalisation	Une permanence et des entretiens individuels par une psychologue détachée de l'hôpital	8 jours par mois
--	---	---	---	-------------------------

Descriptif

Val accueil est une structure composée de deux unités d'hébergement, urgence et insertion.

Décembre 2023	Hébergement d'insertion	Hébergement d'urgence	Total
Places autorisées	28	15	43
Places Installées	28	15	43
Places financées	28	15	43

Pour accompagner les personnes dans ces dispositifs, l'équipe est composée de 8 travailleurs sociaux, d'un agent administratif, d'un agent de maintenance, d'un directeur et d'un chef de service.

Les **éducateurs et éducatrices** sont aussi sur les dispositifs d'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL) et d'Accompagnement hors les murs (AHM).

Deux **travailleurs sociaux** complètent les équipes sur le dispositif « Post CHRS ».

Les places CHRS sont réparties sur 27 logements en diffus

	Studio, T1, T1 Bis	T2	T3	T4
Logements	18	5	1	3
Places	18	10	3	12

Les logements sont situés sur les communes de CREST, LIVRON, LORIOLE et DIE

L'activité générale sur l'année

L'activité se répartie comme suit dans les deux unités :

Unité d'hébergement d'urgence.

Places installées	15
Nombre de nuitées réalisables	5475
Nombre de nuitées réalisées	6390
Taux d'occupation	117 %

Unité d'hébergement d'insertion.

Places installées	28
Nombre de nuitées réalisables	10220
Nombre de nuitées réalisées	8068
Taux d'occupation	79 %

Nous constatons une **très légère** baisse du taux d'occupation en CHRS I par rapport à l'année dernière.

Ce constat s'explique notamment par une importance croissante des problématiques psychiques et addictives des personnes accompagnées. Cela a pour conséquence que nous retrouvons régulièrement des appartements fortement dégradés lors des sorties des personnes. Ainsi, le temps de remise en état de l'hébergement provoque une vacance difficilement contrôlable. Ce phénomène eu lieu par exemple, mais pas seulement, pour une famille que nous accompagnions, ce qui a eu un impact important sur notre taux d'occupation. De plus, nous constatons parfois une difficulté pour les personnes pour intégrer le logement

et ce pour différentes raisons (personne difficilement joignable, accompagnement par un partenaire plus compliqué que prévu, personne qui n'est pas sur le territoire, etc.)

Enfin, **tout comme l'année dernière**, nous constatons un certain désintérêt pour les logements situés à Livron et Loriol, et ainsi, plusieurs personnes orientées ont refusé les appartements que nous leur proposons sur ces territoires, diminuant d'autant plus le taux d'occupation de ces logements.

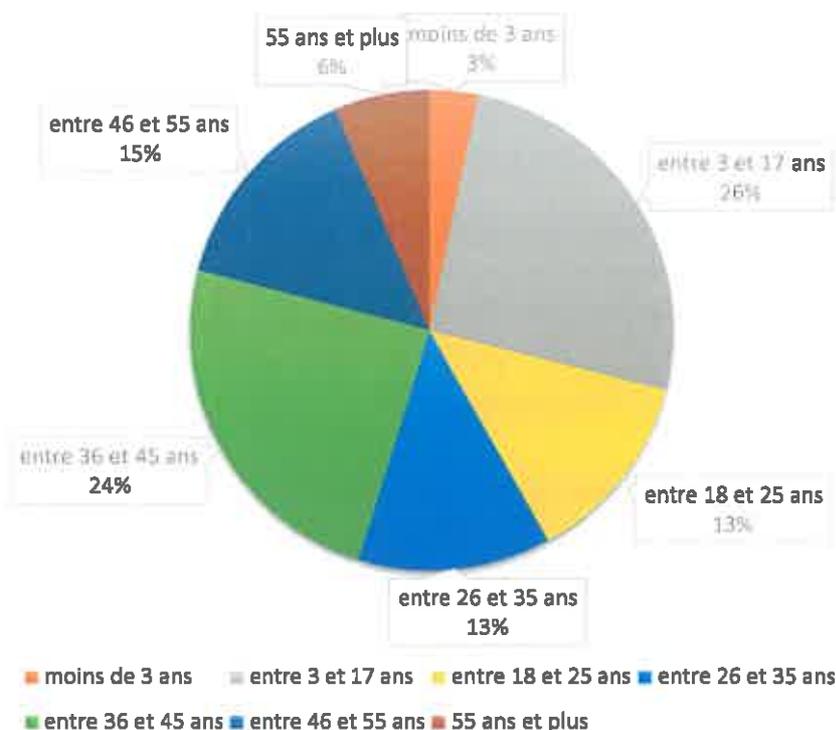
IV Le public accueilli

En CHRS Insertion et urgence, nous accompagnons des personnes seules, en couple avec ou sans enfants. Les parcours sont souvent irréguliers, marqués de ruptures familiales, sociales et économiques. Les raisons de leurs prises en charge peuvent être très différentes : expulsion locatives, violences conjugales, sorties de prisons, vie dans la rue, hébergement précaire (tiers-famille).

Beaucoup de ménages sont dans une grande précarité budgétaire et administrative (perte des droits) et ont des difficultés dans la gestion des priorités. Peuvent s'ajouter à ces difficultés des problématiques liées à la fragilité de leur santé, tant somatique que psychique.

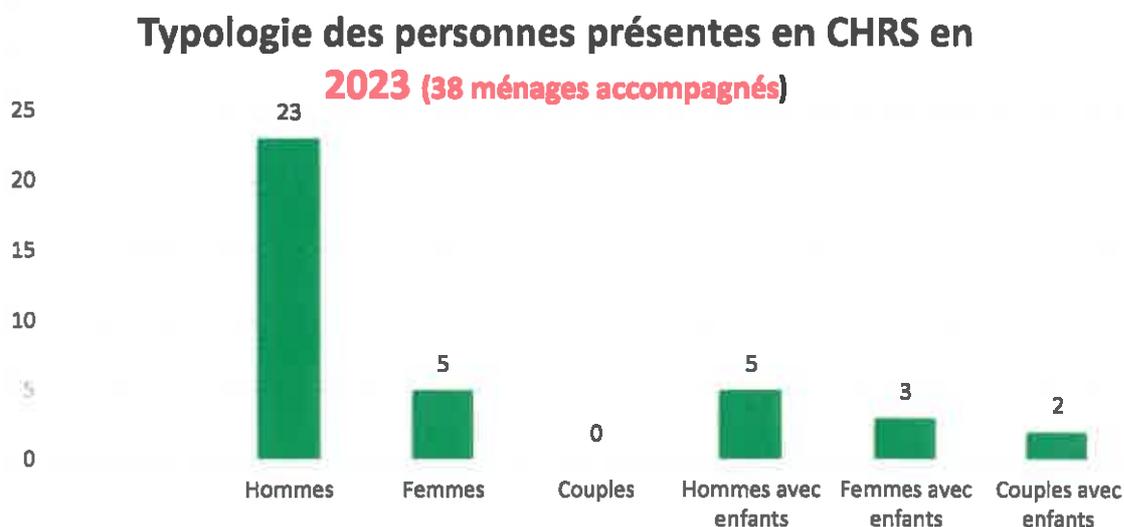
Nous accompagnons aussi des familles (femmes seules ou couple avec enfants) dont l'accueil fait suite à des procédures d'expulsion (petits budgets et mauvaises gestions des priorités financières) ou de violences conjugales. Une des familles n'a pas de titre de séjour, donc aucun droit ouvert.

Age des personnes présentes en 2023



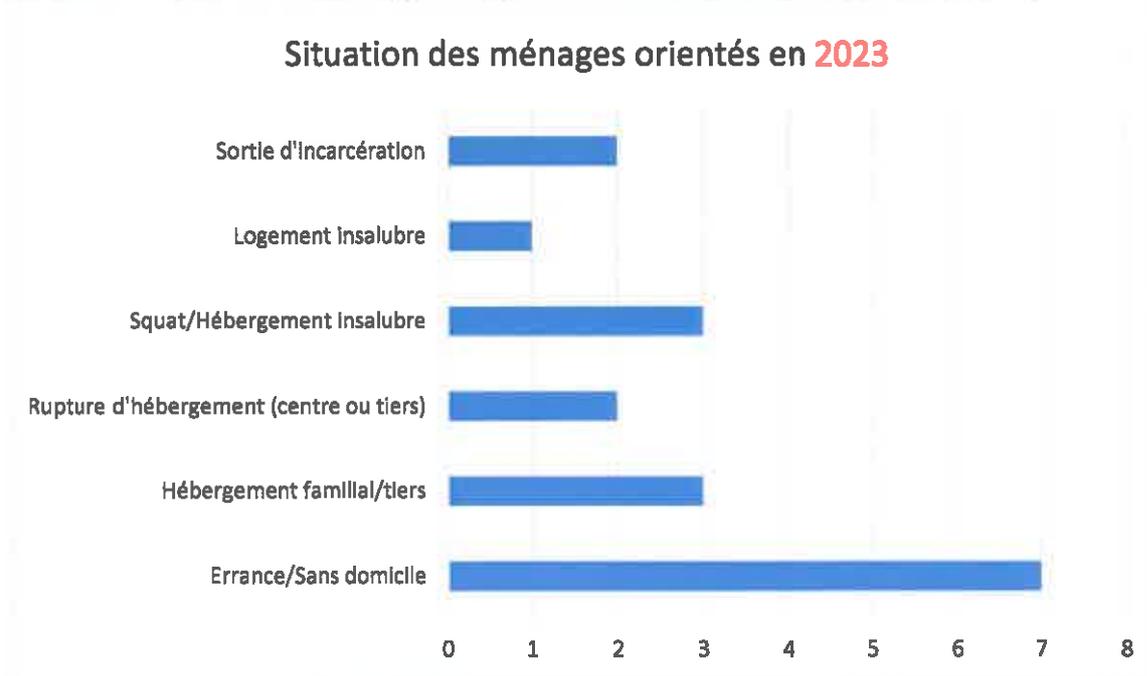
La majorité des personnes accompagnées dans ces dispositifs se compose de personnes seules âgées de 26 à 55 ans, manquant de repères et rencontrant de réelles difficultés pour se stabiliser et se créer un réseau contenant. Ces personnes ont pour la plupart des conduites addictives et des problématiques en matière psychique qui constituent un frein majeur à leur insertion. **En règle générale, les chiffres sont similaires à ceux de 2022.**

A l'entrée en hébergement



Les hommes seuls sont accueillis en grande majorité dans le dispositif. Nous constatons l'année dernière une augmentation de l'accueil des personnes seules avec enfant, ce phénomène s'est stabilisé en 2023.

Un public en situation de très grande précarité au moment de l'accueil en CHRS



Comme pour l'année dernière, la plupart des personnes orientées sont en errance ou hébergées de manière très précaire par des tiers. Toutefois, aucune tendance nette ne se dégage particulièrement.

L'ouverture des droits durant le séjour, les chiffres concernent les personnes sorties en 2023 :

CMU	7
Sécurité sociale	4
RSA	5
AAH	3
RQTH	1
Indemnisation chômage	0
Pension invalidité	0
Accès à une régularisation administrative au cours de l'hébergement	10
Prestations familiales	2

Retraite	1
Autre	1
NSP	0
Aucune	0

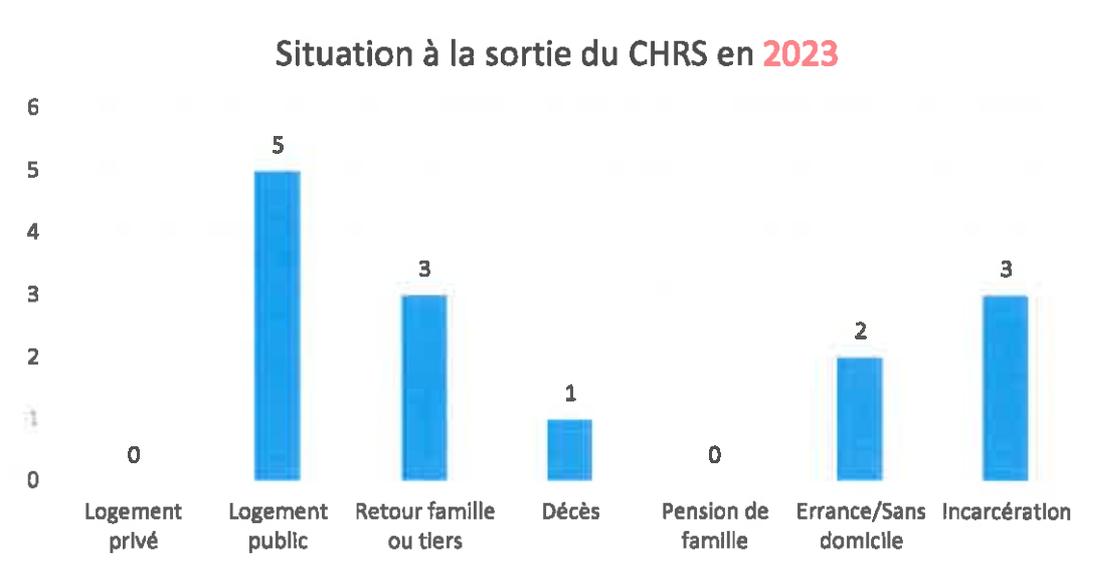
Les parcours d'errance, les ruptures familiales, les problèmes budgétaires ont d'importantes conséquences sur la continuité du maintien des droits.

Outre la recherche de logement, l'accompagnement permet aux personnes de restaurer leurs droits et situation administrative.

La régularisation administrative représente ainsi une part conséquente de notre accompagnement, surtout en début de prise en charge. Elle est support à la création du lien de confiance. Il en est de même pour l'accès aux soins, qui demeure souvent un préalable essentiel à chaque début d'accompagnement.

L'accompagnement permet par ailleurs d'ouvrir des droits et prestations sociales à des personnes qui n'en avaient jamais fait la demande.

La difficile conquête d'un logement



Si une partie des personnes en sortie de CHRS trouvent un logement, il reste néanmoins très difficile pour notre public d'accéder à une solution d'hébergement pérenne.

Nous regrettons un abaissement du nombre de sorties positives vers du logement autonome ou adapté. L'accession à un logement autonome privé reste très difficile en raison des revenus des personnes accompagnées, et en raison de leurs parcours de vie ; sur un territoire déjà très en tension.

Le parc immobilier public de la vallée reste trop limité, surtout en ce qui concerne les petits logements pour personnes seules. Nous faisons aussi le constat que bon nombre des personnes accompagnées ne sont pas retenues lors des CALEOL.

De même, les places en pension de famille demeurent rares et en tension.

Enfin, cette année, nous constatons une augmentation du public accueilli sortant de prison, et pour qui une nouvelle incarcération s'est produite lors de leur hébergement en CHRS.

EXPOSE D'UNE SITUATION

Monsieur Z est orienté sur le CHRS Val accueil en mars 2023.

Monsieur est alors en post cure depuis plusieurs semaines à la clinique du Haut Lignon. Il est accompagné par l'équipe EMSR (équipe médicosociale renforcée) qui le suit depuis son hébergement 115 en chambre d'hôtel.

A son arrivée, des membres de l'équipe de Val accueil nous interpellent sur des actes de violences que Monsieur aurait commis au sein du Diaconat il y a quelques années.

Monsieur est en effet bien connu des structures d'accueil et d'hébergement. Il a un parcours carcéral important. Il fait régulièrement des allers et venues en prison.

Au regard de la situation, l'équipe de Val accueil décide d'héberger Monsieur en CHRS avec un accompagnement renforcé par le suivi de deux éducatrices.

Monsieur est orienté à sa sortie de cure dans un studio à Livron. Très vite, il exprime son isolement et sa solitude et demande la possibilité d'être logé à Crest.

Face aux nombreuses problématiques de Monsieur, notamment concernant sa santé, nous jugeons cette réorientation particulièrement adaptée. Elle est validée par le SIAO.

Monsieur est soulagé par son arrivée à Crest.

Nous l'accompagnons de façon globale sur les aspects administratifs de sa vie (banque, Caf, demande de logement social...)

Il rencontre très rapidement ses voisins, se rend tous les matins à l'accueil de jour pour déjeuner et rencontrer du monde.

Vivre en appartement est nouveau pour monsieur. Habiter son logement, l'entretenir, se faire à manger sont des compétences qu'il doit acquérir. Nous venons le soutenir à plusieurs reprises et lui proposons la mise en place d'une TISF qu'il accepte.

Monsieur est particulièrement vulnérable face en personne de la rue en besoin d'hébergement. Il se fait très vite envahir ne sachant pas refuser les sollicitations. Nous lui proposons de sécuriser son appartement lors de son départ en cure. Le barillet est donc

changé à sa demande afin d'éviter toute invasion de son logement.

Monsieur a un suivi en addictologie important. Il doit renouveler son traitement toutes les 3 semaines. Il a de nombreux médicaments. Rapidement, il se dit perdu dans le suivi de son traitement et nous mettons en place l'intervention d'infirmières libérales pour le suivi de son pilulier. L'infirmière de Val accueil, est par ailleurs sollicitée pour faciliter la coordination des soins entre les infirmières libérales, le médecin traitant et l'addictologue. Monsieur est régulièrement à court de traitement et nous sollicite en urgence pour l'accès à ses médicaments. De nombreux échanges se font entre les différents professionnels de santé, Val accueil et Monsieur sur son projet de soin, son envie de refaire une cure et sa projection sur une post cure. Une demande d'AAH est déposée et validée par la maison de l'autonomie.

Toutefois, ses consommations continuent de prendre une place très importante dans sa vie et ses relations sociales. Elles génèrent de nombreux allers et venues dans l'appartement qui peuvent le mettre en danger.

L'immeuble dans lequel est hébergé Monsieur Z est par ailleurs squatté par des jeunes qui vendent des stupéfiants. Les relations avec eux sont tendues et à la fois loyale. Monsieur ne souhaite pas appeler la gendarmerie lorsqu'il rencontre des problèmes avec eux.

Monsieur quitte son appartement précipitamment en décembre 2023. Le SIAO, Val accueil, l'EMSR et Tempo se mettent en lien pour tenter de retrouver sa trace. Monsieur est vu quelques jours plus tard à Nyons. Il exprime le souhait de ne plus retourner à Crest. Il aurait de très grosses dettes, en lien avec sa consommation, qui le mettraient en danger.

Monsieur renonce donc à son appartement et nous envoie un courrier pour formaliser sa décision.

Il reviendra plusieurs semaines plus tard sur Valence et sollicitera à nouveau le soutien de Tempo et de l'EMSR pour poursuivre sa prise en charge.

Malgré un séjour relativement court et une sortie sans solution de logement, on peut noter dans le parcours de M. Z des points positifs, et mettre en lumière les difficultés d'un hébergement en diffus.

Monsieur a en effet réussi à construire des liens de confiance avec des travailleurs sociaux auprès de qui il a su demander de l'aide quand il en avait besoin. Il a fait de nombreux efforts pour rester en lien et garder une attitude adaptée et respectueuse tant face au collectif qu'aux professionnels.

Monsieur a trouvé une façon de faire relation sans violence et sans se faire incarcérer, ce qui est relativement nouveau dans son parcours. Il a par ailleurs maintenu sa volonté de gérer ses consommations et d'être soutenu en addictologie.

Référentes : JACOB Céline, BRION BRUCHET Maud, LAMBERET Julie, VIALLE Clémence, REYMOND RIDA Lucie, KOEHLIN Tiffany, NOBLE Lisa, DE MERCY Julie
Chef de service : MACHADO Kevin

LES OBJECTIFS :

L'accueil de jour de Val Accueil se donne comme objectif principal de répondre aux premiers besoins des populations les plus précarisées.

- C'est un accueil inconditionnel, aucun critère d'admission n'est exigé. Néanmoins, les personnes accueillies doivent respecter le règlement de fonctionnement.
- C'est un lieu de sociabilité, d'échange et de mise à l'abri en matinée, où il est possible de créer ou recréer du lien social dans un espace qui se veut convivial.
- C'est un lieu professionnalisé où il est possible d'initier un accompagnement social qui facilite les premières démarches d'insertion et d'accès aux droits.



EN PRATIQUE :

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h en collectif et les lundis, mercredi, jeudis et vendredis après-midi pour les rendez-vous individuels.

En période de grand froid et de canicule, l'accueil de jour est ouvert l'après-midi et une distribution d'eau est assurée aux personnes qui en font la demande.

Nous assurons des missions de veille sur la vie collective de l'accueil de jour permettant de favoriser le lien social dans le respect de chacun, et de diagnostic des situations individuelles, d'information et d'orientation :

- **Accueil individualisé** permettant d'évaluer la situation sociale des personnes, en favorisant l'écoute dans un objectif d'orientation vers les dispositifs adaptés.
- **Favoriser l'accès aux droits** : mise en place de démarches pour actualiser la situation (CAF, CPAM, MDPH, Pole emploi...)
- **Orientation vers un hébergement d'urgence** et accueil pour une demande d'hébergement
- **Informé et Orienter** vers les services du droit commun (santé/insertion sociale/insertion professionnelle/insertion par le logement/associations diverses)
- **Créer et maintenir un lien de qualité** avec les personnes accompagnées.

En matinée, nous proposons différents services gratuits afin de répondre aux besoins primaires des personnes :

- **Allimentation** : buffet froid et chaud et boissons
- **Hygiène** : une douche, deux machines à laver et sèches linges
- **Service de domiciliation**
- **Accès aux soins** : possibilités de rencontrer l'infirmier EMPP, l'infirmière de Val Accueil, l'infirmière du CAARUD, le médecin généraliste bénévole, l'opticienne bénévole.
- **Accès internet et téléphone**

Les professionnels de l'accueil de jour reçoivent les personnes en rendez-vous individuels l'après-midi.

EN CHIFFRES :

- Un passage quotidien moyen de **32,22** personnes par matinée.
- Soit **8089** passages sur l'année, contre 8032 l'année dernière.
- Nous avons accueilli **554** personnes différentes (**384** hommes et **169** femmes). **Nous observons une légère baisse du nombre de femmes accueillies.**
- Les chiffres sont sensiblement les mêmes que pour **2022**.

Une diversité de besoins et de démarches en matinée :



En moyenne, plus de **28** personnes sont venues se domicilier ou renouveler leur domiciliation en moyenne chaque mois. **Nous assistons à une très nette progression du nombre de domiciliés par rapport à 2022.**

Chaque jour d'ouverture plus de 6 personnes viennent récupérer leur courrier.

Des RDV individuels en matinée :

A ces démarches effectuées au quotidien, s'ajoutent les entretiens individuels avec les travailleurs sociaux sur le temps d'ouverture au public. Sur l'année **2023**, ils ont été au nombre de **1704**, soit **une moyenne de presque 7 entretiens par permanence**. À noter que ce chiffre ne comptabilise pas les entretiens dans le cadre du RSA, ni les entretiens individuels en après-midi.

Ces temps individuels sont importants car ils permettent de traiter en direct les petits « tracas administratifs » et peuvent aussi constituer un « premier pas » vers un accompagnement plus soutenu. En fonction des situations, ces temps peuvent osciller entre quelques minutes pour « débloquer un dossier » à une vingtaine de minutes.

Des rendez-vous individuels l'après-midi

Les rendez-vous sont essentiellement fixés lors des permanences de l'accueil de jour en matinée : les personnes utilisent le temps du matin pour exposer leurs difficultés et leurs besoins. En fonction un entretien leur est proposé l'après-midi toute l'année.

Sur l'année 2023, **317** entretiens individuels ont été proposés à **174** personnes différentes en après-midi, hors rendez-vous liés au RSA.

Les rendez-vous en après-midi sont assurés par deux travailleurs sociaux : un à temps plein, et l'autre à 0.70 ETP. Sur le collectif, le matin, ce sont trois travailleurs sociaux qui sont présents.

Les RDV portent sur des démarches variées :

- ➔ Logement/hébergement : bailleurs publics, bailleurs privés, aide aux maintiens dans le logement, demandes SIAO. Le lien permanent entre l'accueil de jour et l'équipe CHRS facilite beaucoup le travail d'orientation et d'accompagnement vers le logement.
- ➔ Santé : ouverture et rétablissement de droits, dossier ASS, orientation vers professionnels du soin. La présence d'une infirmière désormais à temps plein à Val Accueil (mi-temps équipe mobile / mi-temps ADJ) permet une bien meilleure prise en compte des problématiques de santé "déposées" à l'accueil de jour.
- ➔ Mais aussi CAF/MSA, Trésor public, emploi/Formation, MDPH...

Lors d'un entretien, nous pouvons être amenés à effectuer plusieurs démarches.

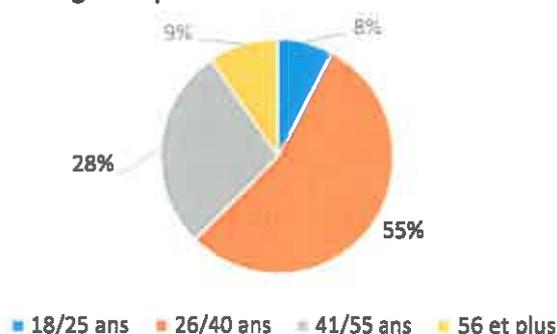
LES PUBLICS :

L'équipe de l'accueil de jour veille à ce que chaque personne qui entre dans l'accueil de jour soit accueillie et puisse trouver une place. Des personnes d'horizons très divers, précaires, isolés, routards, travailleurs saisonniers, en errance, etc. peuvent trouver à Val Accueil un lieu sécurisant pour se poser le matin.

Parmi ces 554 personnes, 26 d'entre elles passent plus de 60 fois dans l'année (dont 14 plus de 120 fois). Ces personnes constituent le « groupe des habitués », des personnes pour lesquelles l'accueil de jour est un lieu repère, sécurisant où ils peuvent rompre l'isolement, se restaurer et engager ou poursuivre des démarches administratives dans un cadre se voulant « souple ».

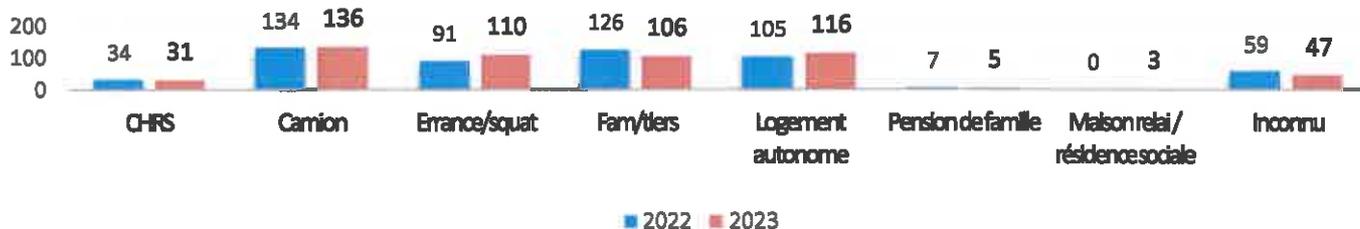


Age des personnes accueillies en 2023



Situation au regard du logement :

Comparatif logement 2022-2023



Nous observons une stabilité dans l'accueil des personnes résidant en CHRS. Les personnes connaissent bien notre service et savent qu'elles peuvent rencontrer un professionnel identifié lors de leur passage.

Le nombre de personnes « vivant en camion » (comprend également les personnes vivant en caravane et habitat léger) **reste stable** cette année contrairement à l'année dernière où il diminuait légèrement. Il nous semble que ce chiffre est le reflet d'un mode de vie observé dans le Val de Drôme. Généralement autonomes dans les démarches administratives, ces personnes utilisent principalement les services d'hygiène de l'accueil de jour, la domiciliation et le poste informatique pour leurs démarches.

Les personnes en logement autonome représentent 20,94% du public, **chiffre en hausse par rapport à 2022 (18,8%) mais toujours en baisse par rapport à 2021 (23%)**. Ces personnes nous apparaissent souvent isolées et disposant de ressources limitées. Elles viennent se restaurer et trouvent à Val Accueil un lieu de rencontre et d'échanges favorable au lien social.

Une part importante des personnes accueillies est sans résidence stable (errance/squat ou hébergé chez un tiers) et représente **39% du public** (34,35% en 2022, 29,49% en 2021 et 35,8% en 2020) : **une nette augmentation apparaît donc et le chiffre est même supérieur à ce que nous constatons en 2020**. Les personnes viennent chercher à l'accueil les besoins de première nécessité (repas chaud, machines à laver, douches) et accèdent généralement aux démarches d'accès au droit (CMU, SIAO, demandes de logement social). **L'immense majorité des personnes concernées sont domiciliées à Val accueil.**

Nous observons que la situation en matière de logement pour **8,48% du public accueilli demeure « Inconnu » (10,61% en 2022, 11,7% en 2021 et 17% en 2020)**. Cela s'explique par des modalités d'accueil qui permettent aux personnes de se présenter à l'accueil de jour de manière anonyme. **Ce chiffre reste en baisse année après année, et montre l'attachement des personnes au lieu.**

PARTENARIATS ET ACTIONS COLLECTIVES :

Nous avons cette année continué notre partenariat avec le CAARUD Tempo afin de distribuer du matériel RDRD aux personnes qui le souhaitent à l'accueil de jour. Ce sont au total 106 personnes qui nous ont sollicités à ce sujet, nous permettant ainsi de faire un travail de prévention et de réorientation auprès des partenaires spécialisés en addictologie.

Toujours en matière de RDRD, nous avons cette année expérimenté l'autorisation de la consommation d'alcool sur une partie du collectif. Pour cela, nous avons organisé une journée entière de partage et de discussion avec les personnes accueillies, avec l'aide d'un prestataire extérieur faisant tiers. Grâce à ce travail, nous avons modifié de manière expérimentale le règlement de l'accueil de jour et l'avons présenté aux personnes lors d'une réunion de saison (réunion trimestrielle avec la participation des usagers). Enfin, nous avons sollicité le CAARUD Tempo pour un temps de supervision à destination des salariés afin de nous accompagner au mieux dans notre démarche. Celle-ci est toujours en expérimentation, mais les premiers résultats sont convaincants : nous ne constatons pas d'augmentation d'événements indésirables liés à un état d'alcoolisation et nous constatons une baisse notable des alcoolisations massives.

Nous avons aussi continué par convention un partenariat important avec l'association **Vétérinaires pour Tous** nous ayant permis de proposer dans les murs de Val Accueil des permanences vétérinaires gratuites, et ce **6 fois par an**. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche globale de travail avec Solivet et un financement de la FAS grâce auxquels une éducatrice canine a pu intervenir à de nombreuses reprises à l'accueil de jour, en matinée, afin de travailler avec les personnes accueillies et leurs animaux domestiques.

Durant l'année 2023, une coiffeuse bénévole est venue proposer gratuitement quelques coupes de cheveux pour hommes et femmes, **en après-midi une fois par mois**. Ce sont à chaque fois une dizaine de personnes accueillies qui ont pu en bénéficier.

En décembre 2022 enfin, nous avons demandé et obtenu un financement de la FAS pour un projet radio avec la radio locale Radio Saint-Ferreol et un dessinateur professionnel afin de créer un cycle d'ateliers radios avec les personnes accueillies. Ce sont en tout 12h d'ateliers d'initiation radio et de créations sonores qui ont été organisées avec 8 personnes accueillies en 2023. Ce travail a donné naissance à 7 capsules sonores¹, une émission de radio², et la présentation en public du résultat final lors de 6 événements locaux, et en présence des personnes accueillies.

¹ Les vidéos sont disponibles ici : <https://www.youtube.com/watch?v=g8wM-yVtTnE&list=PLS8FgQRXLyeDeddZILtPGETSALZcbJIKx>

² L'émission de radio est disponible ici : <https://www.radlosaintfe.com/nos-actions/les-ateliers-pedagogiques/les-zozos-de-passage/>

Présentation d'une situation

Lucas³ s'est présenté pour la première fois à l'accueil de jour mi-juillet 2023. Il a été accueilli par les professionnels de Val Accueil afin de lui présenter les services proposés par l'accueil de jour. Lucas nous a rapidement exposé sa situation :

Lucas était cuisinier en contrat saisonnier et logé par son employeur. A la suite de gros ennuis de santé, Lucas a été en arrêt de travail, jusqu'à aujourd'hui encore. Son employeur a dû embaucher une nouvelle personne pour son poste et Lucas a perdu son logement.

Lucas est venu sur Crest car un membre de sa famille y vit. Il dort tout de même dehors car il ne souhaite pas la déranger. Lucas nous verbalise le besoin d'être en logement, de se poser, de prendre soin de soi, surtout de sa santé et de pouvoir avoir du temps pour murir ses projets. Nous proposons rapidement à Lucas un rendez-vous en après-midi pour pouvoir lui présenter les différentes possibilités de logements, d'hébergements, d'accompagnements possibles. Ces rendez-vous sont aussi l'occasion de pouvoir mettre les situations vécues par les personnes accueillies à plat et de pouvoir les soutenir et les orienter le plus justement possible. Lucas souhaite faire une demande d'hébergement (CHRS) et d'accompagnement (AHM) auprès du SIAO de la Drôme. Lucas est ensuite rapidement orienté vers un travailleur social référent pour une mesure AHM dans l'attente d'une place en CHRS.

Lucas fréquente quotidiennement l'accueil de jour. Dormant dehors et avec de faibles revenus, Lucas vient à l'accueil de jour pour répondre à ses besoins primaires comme l'accès à la douche et à l'alimentation. Lucas est aussi très en lien avec d'autres personnes accueillies. Nous constatons que l'accueil de jour est aussi et principalement un lieu de lien social pour les personnes le fréquentant. Avec le temps, Lucas s'investit de plus en plus à Val Accueil. Il vient aider en cuisine ponctuellement pour la conception du repas puis quasi quotidiennement. Lucas verbalise prendre du plaisir à venir cuisiner pour les autres et avec les autres. Ce rôle le valorise et favorise son estime de soi.

Au début de l'hiver, le dispositif « Hiver Solidaire » est mis en place par une communauté confessionnelle de Crest. Ce dispositif permet d'héberger des personnes sans domicile, seulement de 20h à 8h du 31/12/2023 au 31/03/2024 dans un ancien couvent. Nous avons pu mettre Lucas en lien avec les bénévoles d'Hiver Solidaire. Lucas a pu bénéficier de cet hébergement dès son commencement.

A la fin de l'année 2023, Lucas reste en attente d'une orientation CHRS dans le secteur de la vallée de la Drôme.

REFERENTS : Lisa BAUFRETON, Audrey OLAGNON, Julie DE NERCY, Clémence VIALLE, Sami BOUSELSAL, Maxime BONIN, Thomas ROLLAND.
CHEF DE SERVICE : Kevin MACHADO.

LES OBJECTIFS :

Créer du lien social dans un cadre sécurisant et offrir aux personnes accueillies en pension de famille, la possibilité de trouver à nouveau leur place dans la vie ordinaire.

Se poser dans un logement autonome.

Apprendre ou réapprendre à habiter et/ou cohabiter.

Faciliter la vie en autonomie à des personnes en forte exclusion et leur permettre de rompre avec la solitude et l'isolement.

Soutenir, accompagner, conseiller dans les démarches individuelles (requêtes administratives, rdv, lien avec les différents partenaires...).

Animer, réguler la vie de la maison : anniversaires, jeux de société, repas, fêtes de fin d'année, pause-café, aménager, décorer les pièces de vie, sorties, conseil des résidents.

Être à l'écoute et assurer une présence quotidienne.

Exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur des problèmes rencontrés par ou avec les résidents (hygiène, alimentation, cohabitation, bon entretien des logements et des espaces collectifs...)

EN PRATIQUE :

Depuis 2013, les pensions de famille sont incorporées au dispositif SIAO départemental. Dans ce cadre-là, le demandeur doit constituer et transmettre un dossier de candidature au SIAO qui se porte garant de la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement, pour permettre les orientations appropriées d'hébergement ou de logement aux personnes sans abri, ou risquant de l'être ou mal logées ou rencontrant des difficultés particulières.

La pension de famille est un habitat « semi-collectif » de logement durable.

Les résidents au nombre de 9 ont ainsi l'usage d'un studio privatif autonome équipé d'une cuisinette, d'une salle d'eau, de toilette et adapté à l'accueil de personnes seules (T1 ou T1Bis).

Indépendamment de cet espace privé, est mis à disposition, mobiliers et locaux collectifs à vocations diverses : salon de convivialité avec bibliothèque et télévision, cuisine et coin repas, buanderie avec machine à laver et sèche-linge.

L'objectif de ces différents espaces est de concilier l'accès à un logement autonome avec un processus d'élaboration et d'instauration de liens sociaux, posture essentielle entre vie privée et vie collective.

Cette structure accueille des personnes aux ressources très faibles (RSA, minimum vieillesse, AAH...) isolées ou en situation d'exclusion lourde, vieillissantes, et pouvant présenter d'importantes problématiques.

S'ajoute à tous ces paramètres, leur situation sociale et/ou psychologique, qui rend difficile voire inenvisageable, à terme probable, l'accès à un logement classique.

Le résident, locataire de son logement, paie une redevance et bénéficie d'une aide « APL Foyer ».

Cette forme particulière de résidence sociale permet à ces personnes de lutter contre la solitude au moyen d'activités collectives (repas, réunions, jeux de société, sorties...), d'être rassurées, soutenues dans leurs démarches personnelles, par la maîtresse de maison, qui par sa présence assure un climat de sécurité et favorise le lien social.

EN CHIFFRES :

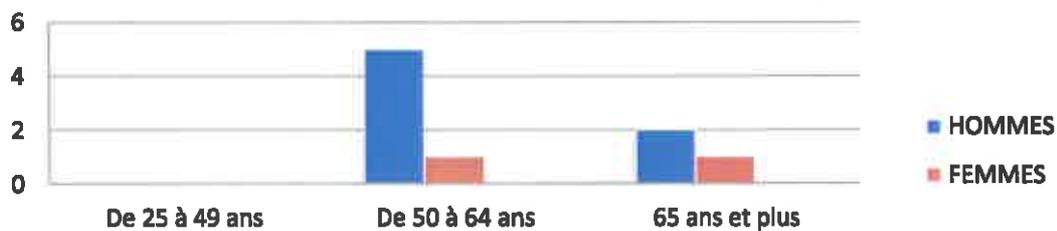
Total de nuitées : 3253

Total de nuitées réalisables : 3285

Taux d'occupation : 99.03%

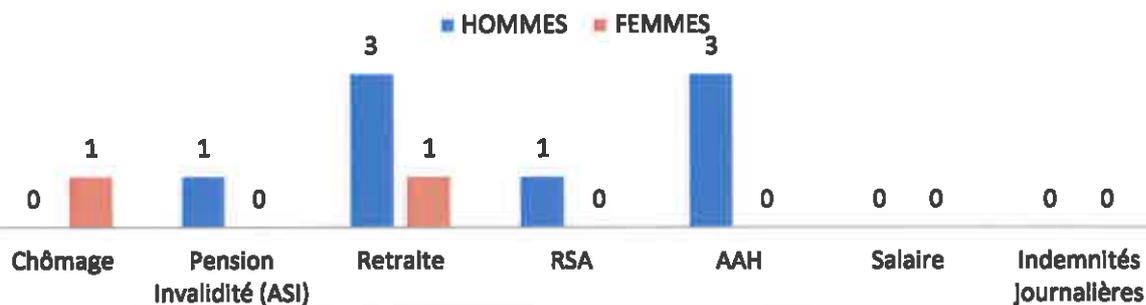
1 entrée le 2 février 2023 à la Pension de Famille.

Répartition des habitants selon l'âge



Les habitants de la Pension de Famille ont entre 50 et 75 ans. Deux d'entre eux bénéficient d'une mesure de protection de type curatelle.

Sources de revenu



Les résidents de « la Venelle » sont sans activité et disposent de ressources réduites.

1 résident a perçu de janvier à juillet 2023, l'A.A.H. et d'août à décembre, la retraite, d'où le nombre de 10 résidents alors qu'ils sont toujours bien 9.

LES PUBLICS :

Les résidents de la Venelle sont des personnes seules, hommes ou femmes, âgées de 48 à 73 ans, ne pouvant assumer seules la vie quotidienne dans un logement autonome. En situation de grand isolement affectif, familial et/ou social, dans des parcours semés de ruptures et bien souvent de séjours à la rue et en très grandes difficultés de santé (addictions, maladies, vieillissement) tant physiques que psychologiques, ce qui les fragilise et les marginalise.

Nous remarquons que les personnes bénéficiant du dispositif pension de famille sont touchées par de multiples pathologies, qui se déclarent à un âge prématuré. Par ailleurs, ces pathologies sont souvent de nature grave et nécessitent une observance tant sur le plan thérapeutique que concernant le suivi médical régulier pour une prise en soin globale efficace. Ce constat a généré la création d'une Equipe Mobile pour personnes en grande précarité vieillissantes, financée par l'ARS et le conseil départemental depuis novembre 2018.

L'ORGANISATION DE L'EQUIPE MOBILE :

« L'Équipe Mobile pour personne en grande précarité vieillissantes » aura eu 5 ans au 14 novembre 2023.

Pour rappel :

La mission première de l'équipe mobile est d'intégrer des soins dans la prise en charge sociale des personnes, en leur assurant un accueil complet, continu et coordonné à domicile, tout en s'attachant, dans le respect du choix de la personne, à trouver une solution alternative à l'hospitalisation, à défaut, la limiter et/ou réduire les temps de séjour et faciliter les retours à domicile dans de bonnes conditions et avec une continuité des soins. Approbation et l'adhésion unanimes des 6 résidents bénéficiaires de cette mesure, avec signature de leur convention tripartite et de leur Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

L'écoute et le respect des besoins et des demandes de chacune des personnes accompagnées, constitue la base essentielle de la relation de confiance qui s'est instaurée entre les professionnels de l'Équipe Mobile et les résidents.

Pour soutenir et entourer les choix du résident dans sa fin de vie, l'Équipe Mobile, par ses actions (coordination et accès aux soins, maintien à domicile, réduction des temps de séjour à l'hôpital, orientation, si besoin, en EHPAD « Maison de l'Automne » à Valence), assistera au maximum la personne malade, l'aidera à aller au-devant de cette dernière épreuve, du mieux possible. Enfin, sera mis en place, un projet de vie personnalisé autour des soins (avec si besoin, orientation en EHPAD « Maison de l'Automne » à Valence), des souhaits et de la sécurité de la personne.

Cette équipe se compose d'une psychologue, d'une infirmière et d'un aide-soignant.

EXPOSE D'UNE SITUATION

Le 7 avril 2022, nous avons accueilli au sein de la Pension de Famille, un nouveau résident, plus exactement une nouvelle résidente et ses deux chats !

Madame B occupait un logement dans le parc public.

Elle était accompagnée par Val Accueil depuis plusieurs années et bénéficiait d'un accompagnement vers et dans le logement, afin de la soutenir dans diverses démarches concernant un risque sérieux d'expulsion.

Malgré ses efforts pour reprendre le paiement de ses loyers, Madame n'a plus été en mesure de les honorer, de même qu'elle n'a pu s'acquitter de ses factures d'énergie et elle s'est ainsi retrouvée sans électricité ni gaz.

Une expulsion locative a été décidée à la suite de la trêve hivernale.

Avec l'accord de Madame, nous nous sommes mis en lien avec des partenaires (ARS, CMS) pour décider ensemble du protocole de nettoyage afin de libérer, désencombrer, décaper le logement et le rendre au bailleur social.

Conjointement, l'infirmière de santé publique, et l'infirmière de Val Accueil, apportaient écoute et soutien à Madame B.

Madame envisage un temps de rester dans son logement car elle ne peut payer le tarif d'un débarras d'habitation et ne veut pas laisser ses meubles qui lui viennent de sa famille.

Mais progressivement, l'appartement est envahi par une multitude d'objets hétéroclites pour la plupart, superflus et gâtés. Toutes les pièces du domicile sont encombrées, son espace vital est réduit, Madame ne peut pratiquement plus accéder à certaines parties de son habitat,

À cet amoncellement d'accessoires, de gadgets, de vêtements, de meubles, de vaisselle, etc..., s'ajoute une accumulation de déchets, de débris, d'immondices en tout genre, d'odeurs nauséabondes, faisant vivre Madame dans l'insalubrité.

Dans ce contexte de perte d'hygiène de l'habitat (incurie) et de dégradation du logement, s'est ajoutée une négligence de l'hygiène personnelle, engendrant un isolement social.

Il est alors apparu que Madame ne pouvait plus vivre dans cet appartement devenu insalubre et qu'il allait rapidement présenter des risques pour sa sécurité et sa santé.

Concomitamment à cette situation, Madame contracte une dette de loyer considérable.

Après de nombreuses discussions, des moments d'hésitation, de refus, Madame accepte enfin une entrée en pension de famille.

Au début sur la défensive, Madame finalement se sent soulagée : elle ne se retrouvera pas à la rue à la suite de son expulsion.

La difficulté a été, dès la signature du contrat, de faire comprendre à Madame la nécessité de l'accompagner et de l'aider dans l'entretien de son nouveau logement.

Mais Madame refuse toute intervention de notre part, arguant que maintenant son comportement allait changer, et ses pratiques habituelles d'entassement et de laisser-aller étaient du passé.

Toutefois, Madame - quelques jours après son installation et avant l'évacuation de tout ce qu'il restait dans l'ancien appartement et qu'elle voulait récupérer avant l'intervention de la société de nettoyage - est allée, avec l'aide de son frère et d'un ami, chercher des meubles, et tout un tas d'affaires (vaisselle, papiers, etc.), qu'elle a entreposés dans la rue car elle ne pouvait pas tout déposer dans son appartement. À nouveau, la récurrence de l'entassement refaisait surface !

Il a fallu alors s'armer de patience, trouver des solutions simples à mettre en place tout en ne contrariant pas Madame.

La tâche n'a pas été facile !

Madame décline nos visites, puis, quelque temps après, elle est d'accord pour nous recevoir, pour à nouveau, refuser.

Petit à petit, Madame vit dans un profond état de négligence tant au niveau de l'hygiène corporelle que de l'habitat.

Nous lui donnons des rendez-vous, comme cela avait été convenu lors de la signature du bail, mais Madame soit ne nous répond pas, soit nous accueille sur le palier, refusant que nous pénétrions dans le logement.

Le contact est parfois froid voire impossible. Madame se montre méfiante, elle rejette, et s'oppose à toute aide, vivant cela comme une intrusion dans sa vie privée.

Et puis au fil du temps, nous avons pu instaurer un climat de confiance avec Madame qui au départ n'était pas demandeuse, n'acceptait pas notre appui et nos conseils.

En 2023, la situation se débloque, Madame adhère à l'idée de discuter de la stratégie à mettre en place pour gérer le tri, évacuer les poubelles, effectuer les tâches ménagères, et nous demande même de venir la soutenir concrètement dans ce labeur.

Elle s'implique, participe et sans lui imposer trop de contraintes de temps, nous arrivons à négocier avec Madame, à échanger sur ce qui est acceptable pour elle et pour nous, au sujet de la propreté, de la décence et de la tenue de son appartement, tout en étant bien conscients que Madame met en échec à un moment ce qui a été fait (nettoyage, déblayage), par déni de la réalité, par manque de conscience des dangers qui pourraient advenir si la situation se dégradait (nuisances, accidents domestiques), et par absence de motivation.

À la faveur de cette relation de confiance que nous avons nouée avec Madame, sans porter de jugement de valeur face à son mode de vie et sans commentaires, nous l'avons amenée à accepter nos interventions, à collaborer avec nous dans la gestion et la justification du tri, la nécessité de jeter, mais aussi de ranger, d'organiser ses affaires.

Si bien que d'elle-même, Madame s'est procurée un aspirateur et a acheté des boîtes de rangement.

Pleine de bonne volonté, Madame essaye de rompre avec ses habitudes d'accumulation, de désordre et de négligence pour se fixer des objectifs astucieux d'agencement et de propreté.

Elle garde ainsi le contrôle, peut mettre en valeur tous ses objets qu'elle affectionne tant, en leur attribuant un emplacement spécifique, lui permettant ainsi d'y voir plus clair.

Pourtant, partagée entre le sentiment contradictoire de corvée et de plaisir à faire le ménage, Madame n'arrive pas à garder son appartement propre et rangé.

Alors pour que Madame puisse rester habiter dans son logement et ne pouvant nous-même assurer régulièrement son entretien, il a été convenu qu'il était indispensable, pour des questions de sécurité, et de confort, aussi bien pour elle que pour le voisinage, de faire appel à un organisme spécialisé dans l'aide et l'accompagnement à domicile.

Madame a admis qu'effectivement elle se sentait débordée par les tâches du quotidien et qu'elle avait besoin « d'un coup de main », d'une assistance.

Nous avons donc déposé un dossier auprès du département pour que Madame puisse bénéficier d'un professionnel qualifié, un TISF (Technicien d'Intervention Sociale et Familiale).

En attendant la venue de ce technicien, nous maintenons une veille régulière et attentive de la situation et proposons à Madame, des dates de rencontre (une à deux fois par mois).

Ce lien est essentiel. Il repose sur la confiance, et l'écoute. Il permettra aussi plus facilement l'action du spécialiste auprès de Madame, qui traverse de stressantes difficultés.

Notre objectif étant que Madame puisse préserver son autonomie, soit soutenue dans son quotidien et trouve enfin un peu de sérénité.

“La confiance est un élément majeur : sans elle, aucun projet n'aboutit.”

Éric Tabarly

REFERENTS :

Pension de famille : Sabine STIMAMIGLIO

Equipe mobile : Nadège FUMAS, Anne VEYRET-CAMACHO, Anton HUBERT, Séverine SUPIOT

Chef de service : Kevin MACHADO

Accompagnement Hors les murs – Rapport d'activité 2022

LES OBJECTIFS :

L'accompagnement « hors les murs » est un accompagnement individualisé, basé sur les besoins et les attentes évaluées avec la personne. Il concerne en priorité les personnes nécessitant un accompagnement conséquent compte tenu de leur faible degré d'autonomie.

Leur situation nécessite un accompagnement spécifique et individualisé soutenu. Le but étant de faciliter l'accès ou le maintien en logement. L'accompagnement permet de coordonner l'ensemble des dispositifs et professionnels qui peuvent intervenir autour de la personne. Il aide à développer les compétences nécessaires à la vie en logement autonome et à faire valoir ses droits.



EN PRATIQUE :

L'accompagnement AHM est un accompagnement hebdomadaire. Son objectif principal consiste à soutenir les personnes en tenant compte de leurs choix, leurs envies et leurs besoins. Nous nous appuyons sur leurs compétences tout en repérant leurs fragilités et les orientons sur les dispositifs adaptés existant sur le territoire.

En facilitant l'accès au droit, l'insertion socioprofessionnelle, le soutien à la parentalité, l'accès aux soins, etc., l'accompagnement permet à la personne de lever progressivement des freins pour se projeter ou se maintenir dans « l'idée d'habiter ».

Le travail important en partenariat et en réseau nous permet d'accompagner puis d'orienter les personnes vers les dispositifs de droit commun. (CMS, dispositifs de soins, bailleurs, dispositifs d'accès à l'emploi, ...).

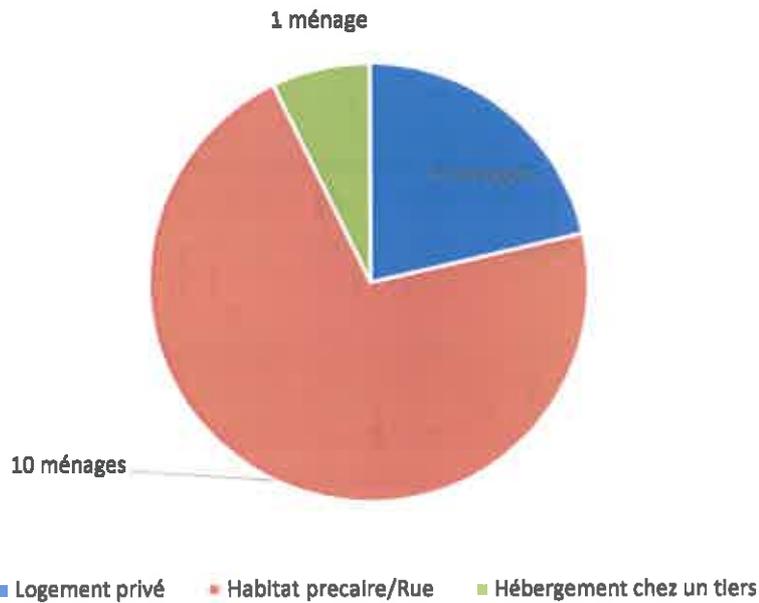
Les personnes accompagnées sont souvent très éloignées de ces dispositifs (difficultés administratives, isolement, ruptures diverses, manque de confiance en soi...) Il est important d'adapter et d'inventer l'accès à ces institutions pour régulariser les situations et imaginer une autonomie par la suite.

L'accompagnement prend différentes formes :

- entretiens individuels à Val Accueil, au domicile ou dans leur lieu de vie,
- accompagnement physique auprès d'une institution,
- soutien dans une démarche du quotidien (aide aux courses ou au ménage)

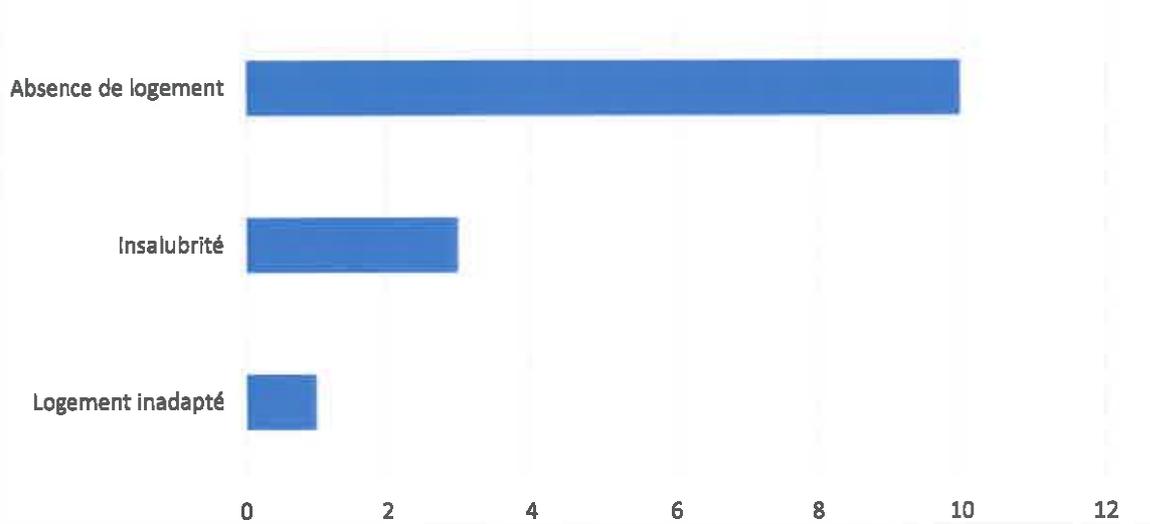
Régulièrement, nous sommes amenés à prendre un rôle de tiers afin de médiatiser les relations entre la personne accompagnée et l'extérieur.

Situation à l'entrée de la mesure en 2023



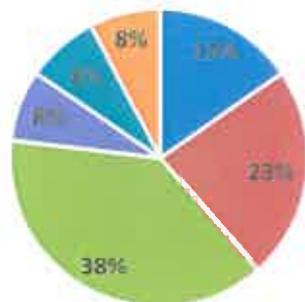
Nous constatons une augmentation très importante des personnes orientées qui sont sans domicile stable. L'année dernière, ces personnes ne concernaient que 40% du total des orientations. Aujourd'hui, ce chiffre atteint 71%.

Motifs d'orientation des personnes entrées en 2023



Sans surprise, les motifs d'orientation reflètent la situation des personnes à l'entrée et mettent en lumière la précarité grandissante des personnes orientées.

Situation à la sortie de la mesure



- Logement privé (15%)
- Logement public (23%)
- CHRS (38%)
- Hébergement insertion hors CHRS (8%)
- Rue/Habitat précaire (8%)
- Hébergement familial (8%)

En raison de la situation des personnes, comme expliqué ci-dessus, nous constatons une hausse des sorties AHM vers de l'hébergement en CHRS. En effet, le public orienté est de plus en plus en difficulté pour accéder à un logement autonome.

EN CHIFFRES :

En **2023**, nous avons un financement pour 9 accompagnements en file active. Nous avons suivi **32 personnes** (dont **8 enfants**) pour **22 ménages**, dont **15 entrées en 2023**.

La durée moyenne de la prise en charge est de **5 mois**. Ce chiffre bas s'explique par une réorientation rapide vers du **CHRS**. Les personnes demeurent donc accompagnées, mais via un autre dispositif.

Le délai moyen du déclenchement de la mesure est de **8 jours**.

Sur les **13 sorties de 2023**, **10 personnes** ont accédé à un logement autonome ou à un hébergement selon leurs souhaits. Cela correspond à **77%** de sorties positives sur l'ensemble.

LES PUBLICS :

Le public accueilli en **2023** se compose de **73 % d'hommes**, de **18 % de femmes** et **9% pour des couples**. La moyenne d'âge est de **43 ans**. Ces chiffres restent similaires à ceux de l'année dernière.

Le motif d'orientation le plus courant concerne l'absence de logement.

Les personnes nous sollicitent principalement dans le cadre d'un accès à un logement ou dans une perspective de relogement.

Dans le cadre de l'AHM, nous accueillons un public en grande précarité, ayant bien souvent connu un long parcours d'errance et pouvant être soumis à de lourdes addictions et/ou à des troubles psychiques importants. Dans ce cadre, la présence de l'accueil de jour à Val Accueil est un avantage considérable pour faire du lien, en plus de notre travail « d'aller-vers ».

Référentes : JACOB Céline, BRION BRUCHET Maud, LAMBERET Julie, VIALLE Clémence, REYMOND RIDA Lucie, KOEHLIN Tiffany, NOBLE Lisa, DE NERCY Julie

Chef de service : MACHADO Kevin

BILAN D'ACTION ANNÉE 2023

FONDS UNIQUE LOGEMENT ET HABITAT

Pôle logement de :

Drôme des collines – Royans Vercors Grand Valentinois Vallée de la Drôme
Drôme Provençale

Intitulé de l'action Dispositif Incurie dans l'habitat

I- PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION – PORTEUR DU PROJET

RAISON SOCIALE Aide et accompagnement des familles et personnes en fragilité

Objet de l'Association Aide et accompagnement des familles et personnes en fragilité

Adresse – Siège Social 97 Rue Faventines

Code postal - Ville 26000 Valence

 04 75 78 29 30 Port. 06 08 49 22 78

@ secretariat@diaconat26-07.org

N° Siret 779 469 691 00165

Membres du Bureau

Président Jean-Jacques BOSC

Trésorier Jacques BOURQUIN

Secrétaire Jocelyne STEHLY

Responsable salarié de l'Association

Nom Michel GALIANA

Adresse* 18 Chemin de Géry 26200 Montélimar

 * 04 75 76 05 52 Port.* 06 70 31 17 66

@ * m.galiana@diaconat26-07.org

Référent de l'Action

Nom Kevin MACHADO

Adresse* 12 Rue des Auberts 26400 Crest

 * 04 75 76 80 40 Port.* 06 69 65 38 78

@ * k.machado@diaconat26-07.org

* Si différent du siège

II – RAPPEL DE L'ACTION

Date de début

Date de fin

Objectif global de l'action

Accompagner des actions visant à traiter ou aider au traitement des situations d'incurie dans l'habitat.
Approche proactive d'aller vers la personne et création d'un lien de confiance.
Élaborer des solutions durables et non coercitives, en accord avec la personne afin de pouvoir se réapproprier durablement son logement.
Venir en soutien aux acteurs locaux qui doivent gérer des situations d'incurie.

Objectifs chiffrés inscrits dans la convention

30 mesures en tout dont 20 mesures dites à distance (travail de coordination) et 10 mesures renforcées.

Périmètre géographique de l'action

Accompagnement renforcé dans la vallée de la Drôme : Crest, Die, Livron, Loriol et conseil à distance sur le reste du département à l'exception des Baronnies.

Public cible (indiquer le nombre de personnes ciblées et préciser la catégorie d'âge, le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux, et/ou les autres spécificités)

Toute personne en situation d'incurie dans l'habitat. Le plus souvent, ce sont des personnes isolées de tout âge qui souffrent de pathologies psychiatriques bien identifiées ou qui sont dans un état de souffrance psychique et sociale.

Modalités d'accompagnement des bénéficiaires

Accompagnement individuel

Accompagnement collectif : En groupe constitué
 Par entrées / sorties permanentes

III – ÉVALUATION DE L'ACTION

Ménages entrés, sortis et en cours d'accompagnement

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Entrées	1	2	0	1	0	2	3	7	1	1	1	2	21
Accompagnement	13	13	10	11	11	10	7	14	15	12	12	14	34
Sorties	0	2	3	0	0	3	6	0	1	4	0	0	19

Durée moyenne de l'accompagnement : 7,7 mois pour l'ensemble de la file active

Territoire

Drôme des Collines – Royans Vercors	Grand Valentinois	Vallée de la Drôme	Drôme Provençale
		X	

Caractéristique des ménages accompagnés

Origine de l'orientation des ménages vers le dispositif

	Ménages orientés	Ménages retenus
Pôle logement / CMS	4	3
Ballleur	2	1
Autres services sociaux	5	5
Association	5	4
Autres (précisez) : CH, CMP, DAC/DCS, UDAF, aide à dor	8	6
TOTAL	24	21

Composition familiale

Isolé	Foyer Monoparental	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Total
28	4	2	0	34

Nombre d'enfants

1	2	3	4	5	6 et +
4					

Âge du principal

Sexe	18 – 24 ans	25 – 29 ans	30 – 64 ans	65 et plus	Total
Femme	0	0	4	8	
Homme		1	12	9	
Total		1	16	17	34

Situation par rapport au logement

Locataire parc privé	19
Locataire parc public	7
Propriétaire ou accédant	6
Logé par employeurs	0
Hébergement très précaire (caravane, voiture, squat,...)	0
Hébergement en CHRS, structure d'urgence, établissement hospitalier..	1
Hébergement dans le cadre d'une association (résidence sociale, ALT, sous-location,...)	1
Hébergement par la famille	
Hébergement par amis	
Sans logement ni hébergement	
Autre (précisez) :	

Commentaire :

En juillet 2023, suite à l'embauche d'un nouveau travailleur social, un point a été fait sur l'ensemble des mesures auprès des partenaires. Les sorties réalisées à ce moment là sont dues majoritairement au fait que la situation ne relevait plus du service. Certaines personnes ont déménagé, pour d'autres, la situation s'est améliorée suite à l'intervention du travailleur social précédent sur le dispositif et a été reprise par les professionnels partenaires. Deux veilles sont comptées dans les mesures actives, l'équipe peut être sollicitée à tout moment pour ces personnes.

Difficultés liées au logement / Problématiques d'incurie identifiées

1. Encombrement	10
2. Hygiène (corporelle + logement)	3
3. Nuisible	1
1+2	13
1+2+3	7
TOTAL	34

Commentaire :

A chaque situation, les accumulations de difficultés sont différentes et à des niveaux d'intensité différents également. La problématique nuisible complexifie le traitement du logement lorsqu'elle est associée à des problématiques d'hygiène et d'encombrement. Cependant, elle n'est pas à elle seule un critère d'incurie.

Autres difficultés

Emploi	6
Problèmes familiaux	8
Problèmes de comportement	4
Problèmes d'accès aux soins	17
Problèmes psy	12
Problèmes d'animaux	7
Autre (précisez) : Addictions	6

Commentaire :

Une majorité est retraitée et n'a pas de problématique d'emploi. On retrouve un isolement familial important. Quand l'entourage existe, il est rarement ressource pour la personne. Les problématiques santé somatique et santé psy sont centrales dans les accompagnements. Il existe un refus voire un déni de soins hygiène et santé important. Au niveau financier, nous retrouvons un panel allant des situations financières confortables, voire très confortables mais avec un abandon des démarches administratives qui finit par mettre en difficulté des personnes aux revenus très faibles mais avec le même abandon des démarches. Cela met en difficulté le service

Phase diagnostic

Bilan des diagnostics réalisés

Poursuite de l'accompagnement	16+5 veilles
Réorientation vers un autre dispositif	0
Refus du ménage	0
Usager jamais rencontré	1
Inadapté - Mauvaise orientation	2
Autre (précisez) :	0

Phase accompagnement

Synthèse des objectifs d'accompagnement

Coordination entre les partenaires impliqués sur la situation.
Diagnostic de l'état du logement et de la situation sanitaire et sociale.
Adhésion de la personne et prise de conscience de l'état du logement.
Coordination en matière de soin : psychique et somatique.
Accès aux droits et réinsertion dans le circuit des droit commun.
Recherche de financements pour désencombrement du logement.
Mise en place d'un étayage type aides à domicile pour éviter toute rechute.
Conservation du lien par des appels téléphoniques réguliers.

Durée de l'accompagnement

0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 mois et plus
24	6	4

Difficultés rencontrées par l'opérateur

Difficultés liées au désencombrement des logements	
Difficultés relatives au manque de personnel lié aux questions de souffrances psych	
Difficultés liées à la vaste zone géographique à couvrir	
Difficultés liées aux mesures dites "distancielle"	
Difficultés liées aux orientations ne relevant pas de notre dispositif et absence d'offre	

Commentaire :

Le premier travail de désencombrement avec la personne accompagnée est particulièrement difficile et nécessite parfois un travail de force avec des objets lourds. Un appui d'un salarié à ce type de tâches est nécessaire.
 Les personnes accompagnées se trouvent souvent en situation de troubles psychiques, et à cet égard, la présence d'un salarié psychologue formé est nécessaire.
 Le département de la Drôme est un secteur géographique vaste, les besoins croissants de prises en charge de manière convenable ne peuvent pas être pris en compte avec un seul poste de travailleur social (1 ETP) et un poste infirmier à 0,25.

Actions mises en place

• En matière de logement

Désencombrement	38 (par le ser
Nettoyage	11
Travaux d'amélioration du logement	1
Travaux incombant au propriétaire	1
Autre (précisez) : Désencombrement et nettoyage du l	3

• En matière d'accès au soin

Organisation et coordination des soins. Recherche de médecins généralistes et spécialistes. Orientation sur le médecin bénévole de l'accueil santé de Val Accueil. Visite à domicile pour création et maintien du lien. Accompagnement global sur le traitement (lien avec les pharmacies, réajustement auprès des médecins, pilulier, etc.)
 Accompagnement auprès des professionnels de santé. Premier soin avant retour au droit commun (exemple : Pansement de plaie...). Médiation santé.

Fin de la mesure

Nombre de mesures terminées :

Raison de l'achèvement des mesures

Autonomie des ménages	5
Départ	5
Manque de coopération	3
Autre (précisez) : Orientation Val Accueil+Plus d'act	2 +4

État de la situation à la sortie de la mesure

Retour au droit commun	11
Relais identifiés	5
Autres solutions trouvées (préciser): ehpad, maison re	3

Commentaire / Difficultés rencontrées:

- Au-delà des difficultés présentées plus haut, il est difficile de déterminer le moment opportun pour arrêter une mesure sans craindre d'une éventuelle rechute de la personne accompagnée. Pour cette raison, nous proposons aux partenaires relais de rester en veille s'ils le souhaitent.
La question de conserver le lien dans le temps avec les personnes est aussi difficile parfois.
- Nous redémarrons le service suite à l'arrivée du travailleur social ce qui explique la régularisation des mesures cet été.
- Difficulté d'orientation : des mesures qui sont à la limite de l'incurie avec des professionnels épuisés sans autre service pouvant prendre la situation.
- Manque de réactivité de certains partenaires en raison de situations complexes qui ont tendance à épuiser les professionnels.
- Abandon de certains partenaires en raison de la complexité des situations. Ce qui a pour conséquence de laisser le dispositif Incurie seul interlocuteur sur la situation.
- Enjeux familiaux : l'environnement familial de la personne est parfois empêchant.
- Besoin, selon les situations, de travailler en même temps et sur une même situation pendant un temps défini avec le dispositif TISF de l'ADMR. Il serait efficace de travailler ainsi conjointement, notamment au début et/ou à la fin de la mesure.
- Difficultés pour trouver des formations en lien avec le poste, en lien avec la pluralité des profils rencontrés et des actions globales demandées à l'égard des ménages.
- Difficulté de trouver l'équilibre entre sécurité et liberté à l'égard des personnes.

IV – PARTENAIRES DE L'ACTION

Actions de sensibilisation et de communication mises en œuvre:

Nombre	1
Type	1
Partenaires associés	1

Concertations mises en place

Nombre de concertations	6
Partenaires associés	30
Nombre de plans d'action définis	6

(SUITE)

**er les partenaires mobilisés, à quelles étapes (préparation de l'action, dans l'action, à la sortie
tion), les modalités d'association et le rythme des échanges et rencontres**

gement du département de la Drôme.
communes où habitent les personnes accompagnées.

CIAS des communes où habitent les personnes accompagnées.

H, SDH, ADIS, Soliha, MAH, Agence Bellerive de Crest, les mairies des communes où habitent
sonnes accompagnées.

tions d'aides à domicile: ADMR Crest, Upie, Aésio Crest, Livron, Domaliance Montélimar,
Police Municipale, Mairies, GMD Sanitation, Comité DBase Service Logement économe, ADPAT
, Diogène France, Berriat nettoyage demolition, imo.nettoyage, Rachel Nettoyage,
ne...
on abbé pierre
ionnel de santé : médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, infirmiers
x, accueil santé de Val Accueil.
t Protestant.

MATÉRIELS ET FINANCIERS

Ancienneté	Fonction dans l'action et qualification professionnelle	Temps de travail sur l'action en heures			
		Face à face pédagogique	Temps de suivi	Temps préparation	Total
1 an et demi	Chef de service				2h hebdo
1 an et demi	Infirmière				9h hebdo
6 mois	CESF				35h hebdo

Matériel et outils

1 véhicule
1 ordinateur portable
1 ordinateur fixe
2 téléphones portables
1 Boite à outils
Matériel de protection
Matériel de désinsectisation
Trousse de secours et de soins
2 paires de chaussures de sécurité

ires

n ? Oui
 Oui
ion ? Oui

BUDGET FINAL DE L'ACTION (DÉPENSES)

CLASSE	INTITULE	TOTAL
60	Achats (à détailler)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
61	Services extérieurs (à préciser)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
62	Autres services extérieurs (à préciser)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
63	Impôts et taxes (à préciser)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
64	Charges de personnel (à préciser)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
65	Autres charges de gestion (à préciser)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
66	Charges financières (à préciser)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
67	Charges exceptionnelles (à préciser)	
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
	- <input type="text"/>	<input type="text"/>
68	Dotations, amortissements et provisions	<input type="text"/>
TOTAL PRODUITS		<input type="text"/>

Rapport d'activité 2023 / dispositif Renfort-Post-CHRS

En 2021, la DDETS de la Drôme a établi avec l'association « Diaconat Protestant – VAL ACCUEIL » une convention relative au dispositif d'accompagnement renforcé des personnes sortantes de CHRS vers le logement.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique publique nationale du Plan pour le logement d'abord.

En tant qu'opérateur de l'action sociale, cette mission doit prioriser un accès au logement et rechercher une fluidité de l'hébergement.

Le 21 mars 2022, deux professionnels ont été recrutés au sein de l'équipe de Val Accueil lors de la création du dispositif Post-CHRS.

➤ LES OBJECTIFS GENERAUX ET LE CADRE D'INTERVENTION OPERATIONNEL

- **Les objectifs généraux**

- Travailler l'autonomie des usagers en vue de leur intégration dans le logement autonome.
- Faciliter le maintien dans le logement autonome.

- **Typologie des publics**

- Différents ménages (personne seule/couple/famille) dans un CHRS et dont son accès au logement est envisagé dans un court terme (cette durée précise est difficile à évaluer).
- Différents ménages (personne seule/couple/famille) sortis d'un hébergement CHRS et qui viennent d'accéder à un logement autonome.

- **Périmètre géographique**

- Accompagnement pendant l'hébergement : CHRSI et CHRSU des services de Val Accueil. Les personnes accompagnées en AHM sont aussi entrées dans ce dispositif.
- Accompagnement Post CHRS : personne en logement autonome au sein du secteur de la vallée de la Drôme.

- **Durée de l'accompagnement :**

- Accompagnement pendant l'hébergement : 3-4 mois avant l'accès au logement.
- Accompagnement post-CHRS : 4 mois après l'accès au logement (renouvelable 1 fois).
- Proposition de relai aux partenaires si le ménage accompagné trouve un logement en dehors de la zone d'intervention géographique.

- **Mode opératoire de l'intervention sociale**

- Entretien triparti.
- Entretien individuel.

- Visite à domicile.
- Accompagnement extérieur individuel (administratif, budget, visite logement, etc.)
- Diagnostic et évaluation sociale pour un relais de situation aux partenaires.
- Maintien et création de relations partenariales.

La mission renfort ne se cumule pas avec une mesure d'accompagnement socioéducatif (AVDL ou AHM). Sauf exception et dans le cadre d'un diagnostic établi sur une durée définie et limitée.

➤ LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Logements et hébergements

Bailleurs sociaux (DAH, SDH), Pensions de famille, Bailleurs privés, CHRS Diaconat Protestant, Services d'hébergement de l'ANEF, Plateforme Logement d'Abord, SIAO.

Services publics

CCAS, CMS, PMI, Pôle emploi, CAF, MSA, services des impôts, services de la préfecture, Services de protection des majeurs (curatelle).

Services liés à l'emploi

Accompagnement global de pôle Emploi, Chantiers d'insertion, Projet territoire Zéro Chômeur de Livron, Agences d'intérim.

Services de santé

CPAM, MDPH, CMP, EMPP, Aides à domicile, Accueil santé de Val Accueil, Centre hospitalier de Valence, Centre hospitalier Drôme Vivarais, médecins généralistes et spécialistes, DAC 26.

➤ L'ACTIVITE 2023

L'activité a été en augmentation par rapport à l'année précédente dans le cadre de la file active. Sur la partie renfort le nombre d'interventions a été en diminution.

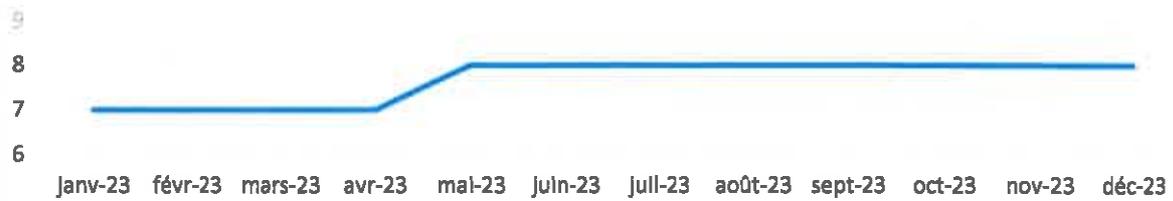
Quelques chiffres :

Nombre total de ménages accompagnés : 9

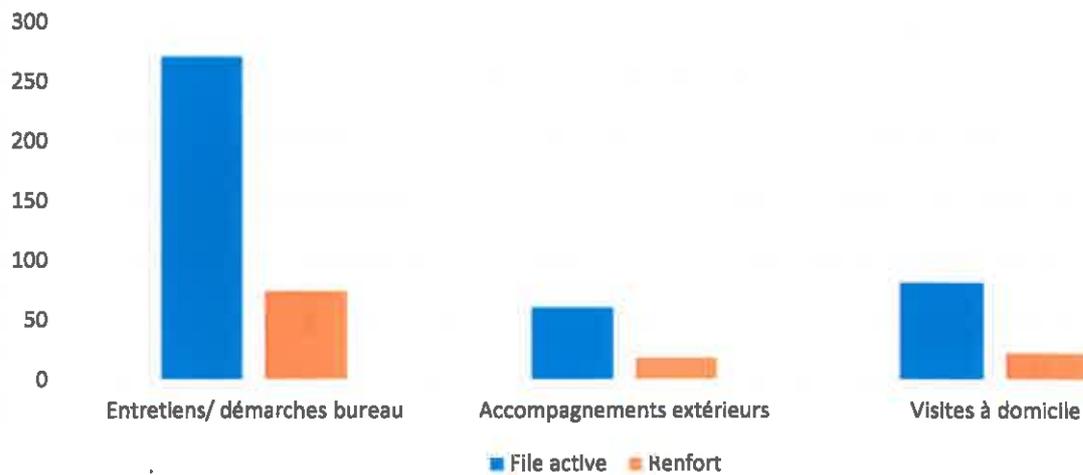
File active moyenne : 7,6 ménages

Nombre de ménages accompagnés au 31 décembre 2023 : 8

Evolution du nombre de ménages accompagnés

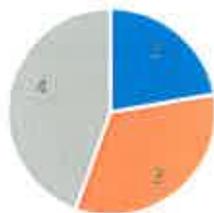


Actions réalisées



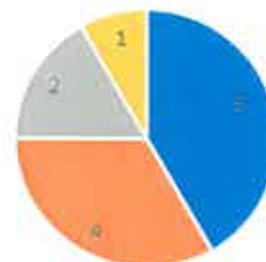
Nous constatons en comparant le type d'actions réalisées, qu'en 2023 l'axe principal des accompagnements a été l'accès aux droits et le soutien dans les démarches administratives.

Situations des ménages accompagnés au regard du logement



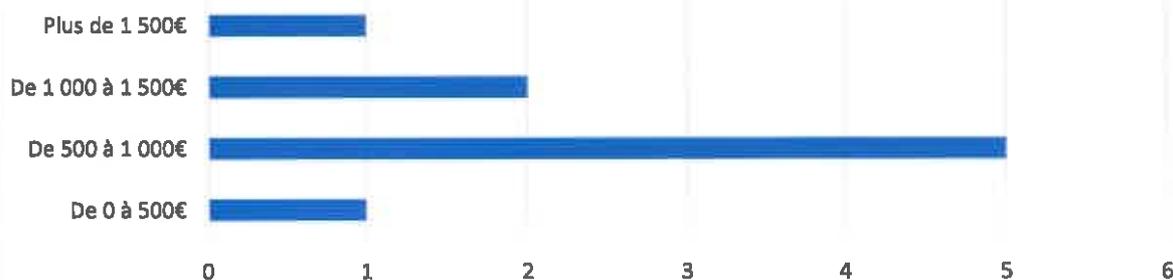
- Hébergement en CHRS toujours en cours
- Accompagnement au logement par le dispositif Post-CHRS
- Amorce de la mesure Post-CHRS à l'entrée dans le logement

Situations des personnes au regard de l'emploi

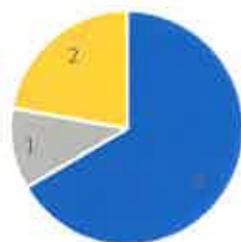


- Sans emploi
- Salariés milieu ordinaire
- salariés en chantier d'insertion
- Retraités

Montants des ressources des ménages accompagnés

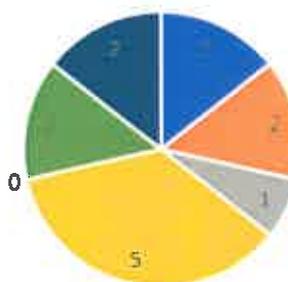


Situations familiale des ménages accompagnés



- Personnes isolées sans enfant
- Personnes isolées avec enfants
- Couples sans enfant
- Couples avec enfants

Âges des personnes accompagnées



- De 0 à 10 ans
- de 10 à 20 ans
- de 20 à 30 ans
- De 30 à 40 ans
- De 40 à 50 ans
- De 50 à 60 ans
- De 60 à 70 ans

➤ EVOLUTION DU DISPOSITIF ET PERSPECTIVES 2024

Au cours de l'année 2023, le dispositif Renfort Post-CHRS du CHRS de Val Accueil a continué d'expérimenter et d'affiner ses modalités de fonctionnement. Initialement, le dispositif devait être constitué d'un poste de coordinateur en charge de l'accompagnement global et d'un poste à temps partiel de TISF visant à apporter un étayage sur la quotidienneté et sur la gestion budgétaire. Au regard des recrutements et des premiers constats en 2022, cette organisation avait été repensée et les missions des deux professionnels ont été lissées dans une logique de coréférence. L'expérience de l'année 2023 a permis de confirmer le souhait de revenir au modèle initial sur le plan de la répartition des tâches.

Toujours dans la logique de faciliter l'accès et le maintien en logement, les constats en termes de besoins ont également alimenté l'envie d'élargir le cadre d'intervention au niveau de la durée des prises en charge, d'amorcer un étayage de TISF dès l'entrée en CHRS et de permettre une réactivation rapide des accompagnements clôturés lorsque les situations le nécessitent.

LES OBJECTIFS :

L'accompagnement est basé sur la contractualisation (CER), l'objectif étant de soutenir la personne dans ses envies et ses projets et ce, en lui proposant des évaluations, des réajustements intermédiaires et des engagements réciproques. A chaque étape est produit un document sur l'état d'avancement du projet de la personne accompagnée ; de nouveaux objectifs à atteindre sont alors définis. L'investissement du bénéficiaire est une condition indispensable pour le suivi. Le nombre et la régularité des entretiens varient selon les besoins du bénéficiaire.

EN PRATIQUE :

Les personnes bénéficiaires du RSA sont orientées par le Pôle Parcours de Crest suivant leur situation. Celles qui sont accompagnées par Val Accueil ont principalement pour projet l'accès au logement et aux soins. Elles vivent en structure d'hébergement type CHRS, en logement autonome soutenues par une mesure AVDL ou AHM, en camion/caravane, sont hébergées par des tiers ou de la famille ou sont en situation d'errance. Certaines présentes des conduites addictives et sont souvent éloignées des dispositifs de soin. A travers des entretiens individuels, les personnes ont un espace pour déposer, créer du lien et élaborer autour de leur projet de vie. Le travail avec les partenaires (SIAO, bailleurs sociaux, services d'addictologie, EMPP, CMS...) facilite ces accompagnements et favorise les orientations.

L'élaboration du CER à Val Accueil, c'est :

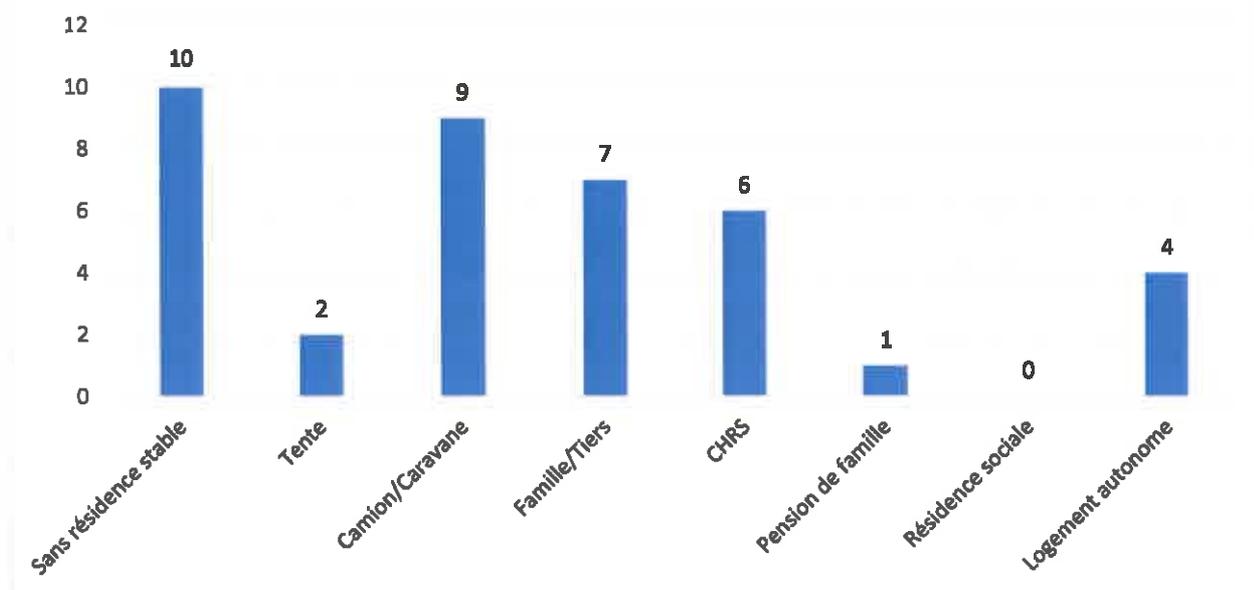
- Une souplesse dans les rendez-vous,
- Un accompagnement adapté et spécifique (possibilité de reporter un rendez-vous suivant l'état et les besoins de la personne, disponibilité et réactivité du référent en fonction des besoins). Par rapport aux années précédentes, nous avons connu la difficulté suivante : la personne en charge de la référence RSA n'est plus mobilisée à l'accueil de jour, rendant par conséquent plus difficile le lien avec les personnes suivies,
- Un accès plus simple aux services de l'accueil de jour, qui au-delà de l'accès aux besoins dits « primaires », agit comme un espace de rencontre, d'échange et d'écoute, complémentaire (et indispensable pour certains) de l'accompagnement social,
- Un accès facilité à différents professionnels du soin (présence régulière d'un infirmier de l'EMPP, d'une infirmière de TEMPO, d'une infirmière à mi-temps, d'un médecin bénévole généraliste).

EN CHIFFRES :

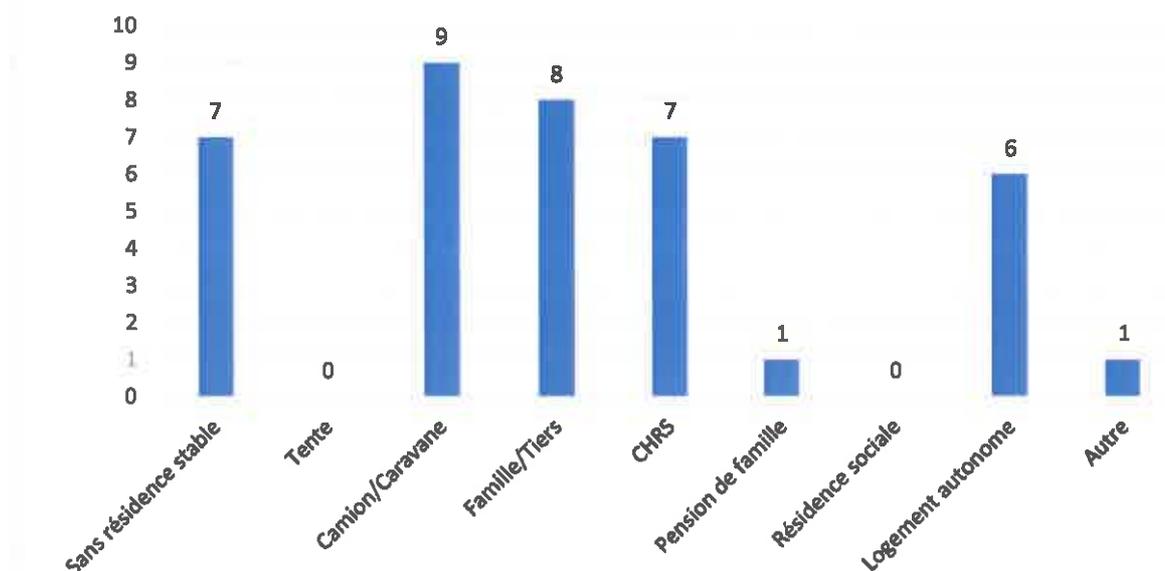
39 personnes ont été accompagnées par Val Accueil dans la contractualisation de leur RSA durant l'année 2023. Parmi ces personnes, **10 sont des femmes et 29 des hommes**. La majorité des personnes accompagnées sont **célibataires sans enfants (80%)** ; l'autre partie se compose de **personnes célibataires avec des enfants non à charge (20%)**.

Les deux graphiques suivants nous permettent de mettre en lumière l'évolution de la situation des bénéficiaires du RSA au regard de leur logement. **Au début de l'année 2023, seulement 4 bénéficiaires étaient en logement autonome**. Nous pouvons noter qu'à la fin de cette année 2023, **2 personnes ont pu intégrer un logement autonome et 1 personne un hébergement en CHRS** qui permet un accompagnement plus soutenu et global en fonction des besoins et du projet de chacun. Cette mesure d'accompagnement permet une réelle complémentarité avec l'accompagnement RSA. **13 personnes sont donc en logement à la fin de l'année 2023**.

Situation au regard du logement à l'entrée



Situation au regard du logement au 31/12/23



Durant cette année, 103 entretiens ont été réalisés (en présentiel et par téléphone) dont 64 pour l'établissement d'un CER et 39 pour des entretiens de suivis. Les CER viennent formaliser les objectifs et les moyens mis en œuvre par le bénéficiaire et le référent RSA durant le parcours des personnes accueillies. Cette contractualisation est complétée par de nombreux rendez-vous intermédiaires et entretiens de suivis afin de répondre au mieux aux problématiques rencontrées dans le but de lever certains freins.

Il a parfois été difficile de prendre contact avec des personnes qui n'ont pas de téléphone, le lien avec l'accueil de jour de Val Accueil a alors été précieux. Malgré cette difficulté, tous les CER ont pu être formalisés, sans avoir besoin de recourir au dispositif de la « main tendue ».

La plupart des personnes sont très éloignées du marché de l'emploi et rencontrent de nombreux freins (mobilité, santé, sans domicile stable, etc.).

Les personnes accompagnées ont toutefois su nous solliciter pour entamer aussi des démarches administratives, d'accès aux droits et de recherche de logement.

Le document CER peut être compliqué pour certaines personnes qui inscrivent des objectifs sur 6 mois et qui voient que leur situation n'a pas évolué lors du renouvellement.

En règle générale, les personnes que nous accueillons dans le cadre du CER se heurtent pour la plupart à des conditions de vie sociales, sanitaires et économiques particulièrement précaires. Leur état de santé est souvent préoccupant et l'accès aux soins généralement difficile. Les personnes accompagnées ayant des difficultés liées à la temporalité, les horaires fixés et les délais de rendez-vous auprès des institutions peuvent entraîner des ruptures administratives et génèrent un rejet et une appréhension des démarches demandées.

Cette année, 5 personnes sont sorties du dispositif : 4 pour réorientation, et 1 pour des faits de violences pour qui nous avons demandé nous-mêmes une réorientation.

Référente : Amandine KUBICKI ET Lucie REYMOND RIDA, éducatrices spécialisées.

BILAN FINAL DES ACTIONS LOCALES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

PRESENTATION GENERALE DE L'ACTION

Nom du promoteur	DIACONAT PROTESTANT 26-07 Etablissement VAL ACCUEIL
Intitulé de l'action	ACCUEIL SANTÉ Médiation et accompagnement Accueil de jour de Val Accueil 12 rue des Auberts -26400 CREST
Année de déroulement de l'action	2023
Montant de la subvention octroyée par l'ARS	pour la totalité de l'action du Diaconat Protestant
Rappel du numéro de dossier	2019-PPS-326
Date de saisie de la fiche bilan	31/03/2024

RESULTATS DES INDICATEURS DE PROCESSUS INSCRITS DANS LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

1- L'action a-t-elle démarré comme prévu ?

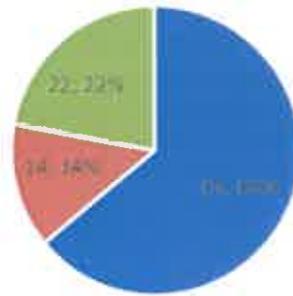
Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- date de début des actions (respect du calendrier)	Continuité de l'action démarrée en 2017 sur 2023	Action menée tout au long de l'année 2023

2- Les actions réalisées se sont-elles déroulées selon les modalités prévues ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
Contexte 2023	Les permanences de l'accueil santé et la collaboration avec les travailleurs sociaux de l'accueil de jour ont été assurées et sont efficaces.	<p>La permanence médicale est assurée tous les mercredis matin avec une disponibilité d'intervention ponctuelle en dehors de cette matinée sur sollicitation de l'infirmière, du médecin et/ou des travailleurs sociaux.</p> <p>La collaboration avec les partenaires et le développement de partenariat sont efficaces.</p> <p>Cette collaboration s'illustre auprès de plus de 20 structures sanitaires, établissements et associations spécialisés dans l'accompagnement de la précarité, de la psychiatrie et des addictions, des pharmacies, des cabinets médicaux et paramédicaux (médecins, dentistes, infirmiers, podologues,...), le Conseil Départemental de le Drôme, le Centre Médico-Psychologique, les réseaux (le Collectif Santé- Précarité, la plateforme Logement d'Abord, le Dispositif d'Appui à la Coordination 26, le Comité D-Base, l'IREPS,...).</p> <p>Cette collaboration multiple est très riche mais la multiplicité des dispositifs peut rendre son efficacité et sa lisibilité complexes.</p>
-nombre d'interventions	1 permanence infirmière les lundis, les mercredis et les vendredis matin (horaires d'ouverture de l'accueil de jour de 9h à 12h) pour assurer les soins locaux, coordonner les soins, orienter si	<p>124 personnes (soit 24% du nombre de personnes qui viennent à l'ADJ) ont sollicité l'accueil santé, une ou plusieurs fois, ce qui représente 896 (soit 12% du nombre des passages sur l'ADJ) interventions</p> <p><i>Réparties comme suit :</i></p> <p>657 interventions IDE (76%)</p>

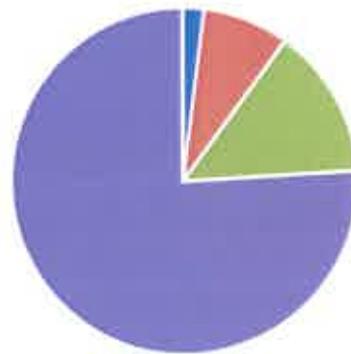
	<p>besoin vers un partenaire, assurer un accompagnement physique. Intervention sur d'autres plages horaires si nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 permanence médicale le mercredi matin - 1 permanence opticienne - 1 permanence infirmier EMPP les lundis, les mercredis et jeudis matin - 1 permanence infirmière du CAARUD le mercredi matin - Travail collaboratif permanent et efficace entre travailleurs sociaux et professionnels de la santé 	<p>191 interventions médicales (le plus souvent en présence de l'IDE) :22%</p> <p>Reprises en juin 2023 : 18 consultations sur 4 permanences : 2%</p> <p>L'accueil Santé touche les usagers de l'accueil de jour, accompagnés par Val accueil en CHRS, par des mesures de type AVDL et AHM.</p>
<p>- nombre de lieux d'intervention</p>	<p>Accueil de jour Val Accueil 12, rue des Auberts à CREST</p>	<p>L'accueil de jour recense cette année 554 personnes ce qui représente 8083 passages .</p> <p>Les personnes bénéficiaires et/ou accompagnées dans le cadre des différents dispositifs de Val Accueil, notamment de l'accueil de jour, ont pu bénéficier de l'accompagnement santé dans le cadre de l'accueil de jour mais aussi en visite à domicile.</p> <p>Ce lieu n'accueille pas les personnes mineures</p>

Orienté par



■ ADJ ■ Centre d'hébergement ■ Autre ■

Accompagnements



■ AHM ■ AVDL ■ CHRS ■ Autres

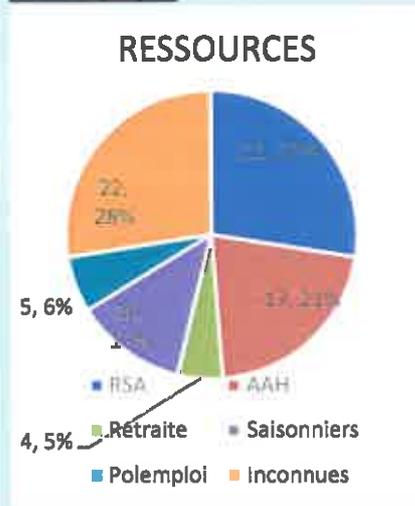
3- Le public ciblé a-t-il été touché ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
<p>Participation des usagers à l'action :</p> <p>- les bénéficiaires de l'action ont-ils été inclus dans le montage du projet ?</p> <p>- nombre de bénéficiaires ayant participé au montage de l'action et rôle(s)</p>	<p>Le développement d'un accueil santé adossé à l'accueil de jour permet de prendre en compte les besoins exprimés par les personnes fréquentant le lieu. Des temps et/ou moyen d'expression et de concertation ont été mis en œuvre afin d'adapter notre fonctionnement aux besoins des bénéficiaires. Le développement de l'accueil santé répond également à un besoin en termes de santé public puisqu'il s'agit ici de sensibiliser et mobiliser une partie non négligeable de la population à se réapproprier la question de sa santé.</p>	<p>L'accueil de jour est un lieu propice à l'échange. Les sollicitations de l'infirmière et du médecin se multiplient au fil des mois, des années, probablement générées par le climat de confiance instauré peu à peu par la présence des acteurs de santé sur des temps de partage.</p> <p>Le lieu apaisant et ressource permet une entrée en relation plus aisée et une adaptation à la temporalité de l'individu. Cette confiance est également générée par la disponibilité et l'accompagnement physique auprès des acteurs de santé, identifiés par les usagers qui peu à peu établissent une relation de soin dans lesquels ils finissent par s'impliquer. Il faut du temps pour instaurer cette relation de confiance et accepter de prendre soin de soi pour le public que nous accueillons.</p> <p>D'ailleurs, il n'est pas rare qu'il n'y ait pas de demande spontanée mais que celle-ci émerge à notre contact, d'autant que l'accueil est sans RDV.</p> <p>Nous sommes par ailleurs, dans l'incapacité de développer la pluridisciplinarité de l'offre de soins par manque de place dans nos locaux (ce qui est un problème depuis plusieurs années).</p>

- typologie des bénéficiaires ciblés

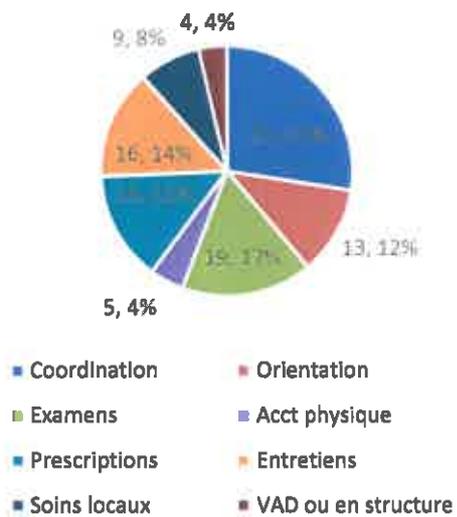
Les personnes reçues au sein de l'accueil santé sont en majorité des personnes en grande précarité, souvent inscrites dans un parcours d'errance et/ou sans domicile, dans une dynamique de renonciation aux soins de santé. Ils peuvent souffrir de pathologies physiques et/ou psychiques. Les usagers de Val Accueil sont le plus souvent des personnes dont le parcours de vie les a éloignés de tous les éléments qui ont attiré à leur santé et des professionnels qui la représente. Ils développent un mécanisme d'évitement, de fuite face à la santé, son système, ses acteurs. Il est délicat d'amener ces personnes vers l'évocation de leur santé, l'acceptation du besoin de prise en charge médicale, les soins.

RESSOURCES



MODE DE VIE

Actions

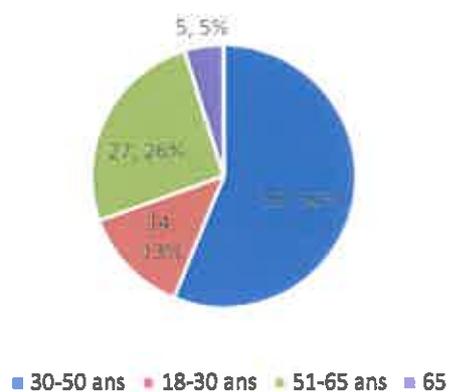


657 interventions IDE (76%) et 191 interventions en binôme avec le médecin (22%). La coordination des soins, la médiation en santé et les accompagnements physiques favorisent notablement l'adhésion aux soins.

AGE :

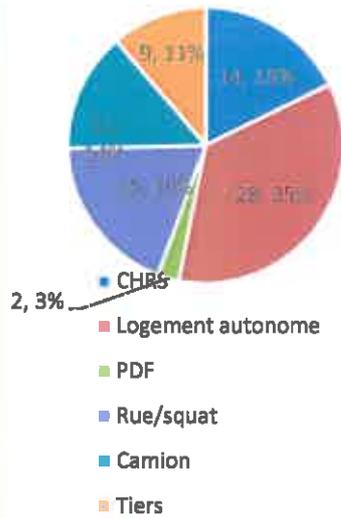
61% des bénéficiaires ont entre 30 et 50 ans
27% ont entre 50 et 65 ans (5% plus 65 ans)
10% ont entre 18 et 30 ans

AGE

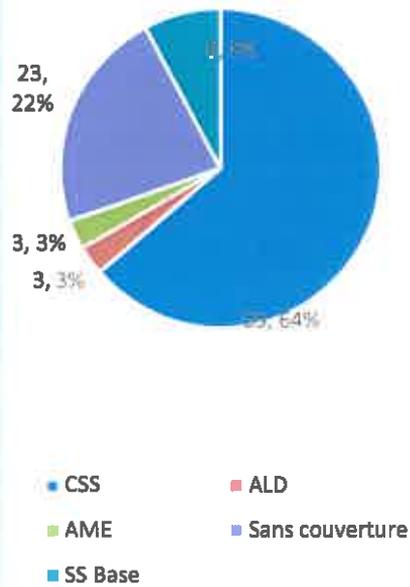


SEXE :

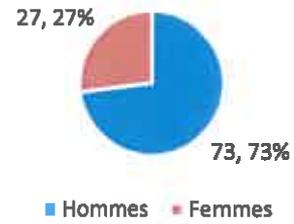
72% d'hommes et 28% de femmes



COUVERTURE SOCIALE



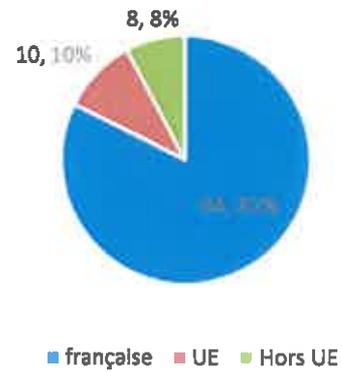
SEXES



NATIONALITE :

84% sont de nationalité française, 10% de nationalité d'union européenne, 8% de nationalité hors Europe.

Nationalité



<p>-nombre de bénéficiaires touchés lors des interventions</p>	<p>Permettre et favoriser l'accès aux soins par l'adhésion de la personne. Permettre un accompagnement vers le soin pour un maximum de personnes fréquentant l'accueil de jour, de manière occasionnelle ou non.</p>	<p>XXX personnes fréquentant l'accueil de jour et représentant XXXXX passages annuels ont pu bénéficier de cette offre, d'actions de prévention, d'accompagnement, de soins. 146 personnes ont souhaité être rencontrées individuellement ce qui représente 896 consultations. Certaines ont pu être accompagnées physiquement lors des rendez-vous avec des spécialistes ou en milieu hospitalier. Il s'agit de favoriser le lien avec le milieu médical, rassurer et coordonner la prise en charge. L'infirmière de l'accueil de jour assurant la coordination et la vision globale.</p>
<p>- degré de satisfaction des bénéficiaires</p>	<p>Développer l'adhésion à l'offre de soins</p>	<p>L'accueil santé est repéré par les personnes accompagnées qui identifient ce lieu comme ressource, dans lequel les bénéficiaires acceptent d'évoquer les problématiques de santé. Le développement du partenariat avec les acteurs de la santé du territoire est un outil de travail incontournable et majoritairement efficient comme la possibilité d'accompagner physiquement les personnes.</p>

4- Le(s) territoire(s) visé(s) a (ont)-t-il(s) été touché(s) ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
<p>- nom des territoires bénéficiaires de l'action</p>	<p>Communes étendues de CREST-Die- Loriol/Livron</p>	<p>Communes étendues sur l'ensemble de la vallée de la Drôme.</p>

5- Le partenariat prévu a-t-il été respecté ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- nombre de partenaires impliqués dans l'action	Plus de 20 partenaires sont impliqués dans l'action	Le partenariat est efficient
- liste des partenaires ayant participé à l'action et étape de mise en œuvre de la collaboration	<p><u>Bénévoles :</u></p> <p>Médecin</p> <p><u>Partenaires conventionnés :</u></p> <p>-Infirmier EMPP</p> <p>-Psychologue EMPP</p> <p>-Infirmier CARUUD</p> <p>-Opticien</p> <p>-Solivet (vétérinaire)</p> <p><u>Partenaires non conventionnés :</u></p> <p>-CMP</p> <p>-Addiction France</p> <p>-Infirmière du conseil départemental de la Drôme</p> <p>- CH de CREST : unité d'addictologie, PASS, unité des urgences, soins palliatifs</p> <p>- CH de Valence et Montélimar : unité d'addictologie</p>	<p>Le recrutement des bénévoles est suspendu du fait de locaux trop exigus.</p> <p>Présence sur l'ADJ 3 matinées</p> <p>Présence définie 2 jours par semaine depuis fin novembre 2023</p> <p>Présence définie une matinée par semaine</p> <p>Retour depuis juin 2023 avec des consultations au rythme d'une matinée tous les 2 mois.</p> <p>Permanence : envisager les soins mais également des possibilités de mettre les animaux en sécurité lors des hospitalisations.</p> <p>Ces partenaires sont sollicités au travers du rôle prépondérant de coordination de l'IDE qui, au-delà du rôle de coordination accomplit également une mission de médiation en santé, par l'orientation et l'accompagnement physique auprès des partenaires. Un tel accompagnement n'a lieu que sur validation par les bénéficiaires. Il peut donc se traduire par une prise de RDV avec ou sans accompagnement physique, la transmission de prescription, l'organisation d'hospitalisations...</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Pompiers -Ophtalmologue -Pharmacies -Cabinet dentaire -Médecins généralistes -Cabinets infirmiers libéraux -cabinets de kinésithérapeute -Laboratoire d'analyse médicale 	<p>La part subjective influençant l'efficacité des partenariats est indéniable.</p> <div style="text-align: center;"> <p>Orientation partenaires</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Orientation</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Méd.traitant</td><td>26,38%</td></tr> <tr><td>Urgences</td><td>6,9%</td></tr> <tr><td>Imagerie</td><td>3,3%</td></tr> <tr><td>Dentiste</td><td>4,5%</td></tr> <tr><td>IDE libérales</td><td>2,2%</td></tr> <tr><td>CMP</td><td>2,2%</td></tr> <tr><td>PASS</td><td>2,2%</td></tr> <tr><td>Tempo</td><td>2,2%</td></tr> </tbody> </table> </div> <p>L'orientation vers l'EMPP se fait spontanément du fait de la permanence de l'équipe sur l'ADJ.</p>	Orientation	Pourcentage	Méd.traitant	26,38%	Urgences	6,9%	Imagerie	3,3%	Dentiste	4,5%	IDE libérales	2,2%	CMP	2,2%	PASS	2,2%	Tempo	2,2%
Orientation	Pourcentage																			
Méd.traitant	26,38%																			
Urgences	6,9%																			
Imagerie	3,3%																			
Dentiste	4,5%																			
IDE libérales	2,2%																			
CMP	2,2%																			
PASS	2,2%																			
Tempo	2,2%																			
<p>- valeur ajoutée du/des partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre de soins par la collaboration auprès de partenaires portant des valeurs similaires -Facilitation de l'accès aux soins par un accompagnement de proximité rassurant pour le partenaire et le bénéficiaire 	<p>L'accompagnement pluri professionnel, Inconditionnel, sans jugement, coordonné avec les acteurs de la santé du territoire permettent aujourd'hui d'amener une partie du public à l'adhésion aux soins.</p> <p>L'accès aux RDV est également facilité</p> <p>La confiance mutuelle entre partenaires et bénéficiaires est efficace plus rapidement</p> <p>Le suivi face à un public qui présente une notion de temporalité différente comme une notion d'urgence est simplifié et permet d'être plus efficace et adaptée dans nos réponses.</p>																		

6- Une communication autour de l'action a-t-elle été menée ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
<p>- type de communication réalisée autour de l'action</p>	<p>Au niveau des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Affichage -Rencontres et échanges <p>Au niveau des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres - Réseaux 	<p><u>Pour les usagers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Les permanences de l'IDE et du médecin sont affichées avec les informations générales de l'accueil de jour à l'entrée -Lors des entretiens identifiés comme tels ou informels, les professionnels sont en mesure d'identifier un besoin qui relève de

		<p>la santé et proposent ainsi un rendez-vous avec le médecin, l'infirmière</p> <p>-l'infirmière participe aux activités de l'Accueil de Jour et peut ainsi être identifiée avec son champ de compétence et générer une demande spontanée de la part de l'utilisateur. Cependant avec la recrudescence de l'activité, la présence de l'IDE sur l'ADJ est limitée (à noter que la présence physique de l'infirmière sur l'accueil de jour génère de manière quasiment systématique des demandes de consultations).</p> <p><u>Pour les partenaires :</u> C'est au cours des réunions, invitations et participations aux manifestations de réseaux que l'infirmière peut présenter la structure et ses actions, solliciter un partenariat efficace, développer et identifier de nouveaux partenaires aux compétences complémentaires, faciliter l'accès aux soins et à un accompagnement global de l'utilisateur.</p>
<p>- dans quelle mesure cette communication a-t-elle valorisé votre action ?</p>	<p>Efficacité</p>	<p>L'affichage non seulement permet l'information mais aussi une démarche autonome de la part de l'utilisateur qui peut solliciter l'inscription aux permanences</p> <p>-La présence de l'infirmière sur les temps d'accueil de l'Accueil de Jour permet de générer un lien qui peut avec le temps s'inscrire dans une dynamique de confiance donc d'implication dans les soins.</p>

7- Le budget prévu a-t-il été consommé ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- niveau de consommation du budget -présence de co-financements	Voir compte de résultat annexé	

8- Une réunion de cadrage (ou comité de pilotage) a-t-elle été organisée pour planifier et suivre le déroulement de l'action ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- nombre de réunions de cadrage (ou comité de pilotage)	Organisation et orientations	Rencontres mensuelles avec le chef de service. Les réunions de concertation entre les infirmières de l'association sont suspendues par manque de temps des professionnelles. Accès sur le développement d'une l'offre de soins adaptée au sein de l'association.
- date de la (des) réunion(s) de cadrage (ou comité de pilotage)		
- composition des membres de la réunion de cadrage (ou comité de pilotage)		IDE Diaconat : Accueils santé, Pôle Asile, ACT, LHSS, Equipe Mobile pour personnes en grande précarité vieillissantes, Incurie 26
- apports issus de cette/ces réunions	Efficiency des rencontres	Harmonisation et /ou mutualisation des outils, élaboration de protocoles, mise en commun des ressources...en vue d'améliorer l'offre de soins et

		réfléchir à des outils efficaces et efficients
--	--	--

9- Autres indicateurs suivis par l'opérateur

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires

ANALYSE GLOBALE DU PROCESSUS

Une analyse plus fine des chiffres relatifs au nombre de sollicitations des professionnels de l'accueil santé permet de faire émerger les constats suivants :

- Les interventions infirmières en 2021 étaient au nombre de 965. En 2022, elles sont au nombre de 702.
- 129 personnes ont sollicité les professionnels de l'accueil santé en 2021. En 2022, elles sont au nombre de 146.
- Le Diaconat Protestant a ouvert d'autres services (Incurie en 2022 et Equipe Mobile en 2019) : certains des bénéficiaires et les accompagnements qui découlent de ces nouveaux dispositifs sont sortis des statistiques de l'Accueil Santé pour alimenter les bilans de ces autres services.

Points négatifs / à améliorer

Difficulté d'orienter les personnes vers un médecin traitant au regard de la pénurie. Celle-ci touche davantage encore les spécialistes, ce qui ne favorise pas l'accès aux soins dentaires (qui par ailleurs sont devenus quasiment inaccessibles) et de plus en plus dans d'autres domaines (rendez-vous à Grenoble ou Lyon pour la cardiologie par exemple). Les délais pour les rendez-vous sont nettement allongés, ce qui rend compliquée l'adhésion aux soins de personnes qui ont un rapport au temps et à l'urgence différents de la norme des professionnels et qui, le plus souvent, relève de réelles urgences.

Augmentation du public présentant des problématiques psychiatriques ou psychologiques, l'offre actuelle ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins identifiés.

Nous apprécions cependant la présence d'un psychologue EMPP qui a vite été sollicitée. La sectorisation addictologie versus psychiatrie rend les accompagnements compliqués, chaque domaine renvoyant à l'autre.

Des locaux exigus au regard du nombre de personnes fréquentant les lieux qui freine le recrutement de nouveaux bénévoles notamment dans le domaine de la santé et des médecines douces.

Une charge de travail pour l'infirmière qui augmente : il est important de noter que la spécificité de l'ADJ de Crest est qu'il accueille beaucoup de personnes qui sont accompagnées en CHRS ou mesures AVDL/AHM. L'infirmière, sollicitée par les travailleurs sociaux, gère alors des situations complexes par des actions de coordination, de médiation en santé et d'accompagnement physique afin d'atteindre l'objectif essentiel de réinscrire les usagers dans un parcours de soins.

Infirmière formée aux Tests d'Orientation Diagnostique mais le Diaconat n'a pas l'habilitation pour la mise en œuvre des dépistages.

Points positifs

Des professionnels et bénévoles engagés. Une dynamique territoriale en structuration. L'accueil santé est désormais connu et mobilisé spontanément par le public. Le climat de confiance s'est généralisé et les sollicitations se multiplient, donnant lieu à une adhésion aux soins quasi unanime.

Une stabilité et persévérance dans l'accompagnement et la prise en charge.

La réactivité et la souplesse de la réponse apportée au public permettant de s'adapter à la temporalité de l'utilisateur.

La proximité de soins.

La reconnaissance et même la sollicitation des partenaires qui identifient parfaitement la structure aujourd'hui du fait du travail de médiation de l'IDE.

La présence d'un psychologue EMPP qui a vite été sollicité.

La capacité à ramener les personnes dans le droit commun.

L'adhésion des partenaires à l'action : intégration dans les différents réseaux, bonne collaboration avec les acteurs de santé locaux.

Mise en œuvre de séances de Tests d'Orientation Diagnostique en partenariat avec OPPELIA et par les infirmières des 2 structures et distribution de matériel de réduction des risques

Perspectives envisagées pour votre action (dans l'hypothèse d'une demande de reconduction de votre action)

- Reprendre les axes de travail du diagnostic partagé : coordination, outils.
- Développement de l'offre de soins, lien social-médical, locaux
- Reprendre le développement de conventionnement et les actions de prévention qui s'inclue dans le développement des dispositifs et la création d'une Equipe Mobile LHSS
- Améliorer la coordination entre les différents accueils santé et notamment l'habilitation aux TROD'S avec l'antenne de Montélimar
- Favoriser l'accès à la formation des professionnels de santé.
- Poursuivre le travail sur la prévention (matériel de RDR) et/ou poursuivre les actions entreprises avec le CAARUD.
- Développer des ateliers thérapeutiques accès sur la santé et le bien-être en collaboration avec les travailleurs sociaux.
- Augmenter le temps de permanence médicale.

Date : 28/03/2024

**Signature du représentant légal
(Nom et cachet)**